

Nouvelles mesures pour aider les hôpitaux québécois

QUEBEC (PC) — Des mesures permettant aux hôpitaux du Québec de fonctionner sans contraintes financières additionnelles au cours de l'exercice financier 1985-86 ont été annoncées hier par le ministre des Affaires sociales Guy Chevrete.

Les déficits de 120 centres hospitaliers seront analysés un par un par une équipe de travail, a annoncé M. Chevrete lors d'une conférence de presse.

"Si on nous fait la démonstration qu'il y a sous-budgétisation, on rectifiera les budgets," a déclaré le ministre qui venait de rencontrer les représentants de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

Le président de l'AHQ le Dr André Brousseau, a déclaré lors d'une conférence de presse que l'association qu'il dirige était "en droit de se réjouir des engagements fermes pris par le ministre au nom du gouvernement".

Par ailleurs, le ministre a annoncé aussi la répartition des

263 millions \$ débloqués en immobilisation au niveau de la santé. Dans le secteur public, une somme de 110 millions \$ ira à la vétusté et à la sécurité au cours des deux prochaines années, 42 millions \$ seront consacrés aux renouvellements fonctionnelles et 33,2 millions \$ à l'augmentation de capacité.

Les centres hospitaliers du secteur privé recevront de leur côté une somme de 7,5 millions \$.

De plus, le MAS a dégagé pour le réseau hospitalier une somme de 60 millions \$ qui permettra, dès cette année, de réaliser des études préliminaires pouvant déboucher sur des projets concrets à court terme. Ce qui permettra d'enclencher des projets dès l'an prochain et de les réaliser plus rapidement.

"Ce n'est pas un 'open bar' que j'annonce ce matin, c'est la rectification des budgets des établissements qui se sont conformés aux cadres budgétaires," a souligné M. Chevrete.

• Le CHUS lance un S.O.S.

A 3

la tribune

76e ANNÉE — No 102 — 56 PAGES — 5 CAHIERS

— SHERBROOKE, MERCREDI 19 JUIN 1985 —

(SAMEDI 75¢) 40¢
Livraison à domicile
\$2,50 par semaine

Motion de non-confiance battue par 61 voix contre 57

Un gouvernement "d'usurpateurs"

— Bourassa

par Rudy Le Cours
QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Parti québécois est devenu un gouvernement "d'imposteurs et d'usurpateurs qui s'accroche au pouvoir avec l'argent du peuple".

Voilà l'accusation incendiaire lancée par le chef de l'opposition officielle Robert Bourassa hier, en conclusion du débat sur la motion de non-confiance qu'il avait lui-même présentée.

La motion a néanmoins été battue par 61 voix contre 57. Cinq des sept députés indépendants se sont ralliés aux libéraux mais leur appui a été insuffisant pour renverser le gouvernement, dont tous les membres étaient présents au moment du vote.

Comme prévu, le député indépendant Jérôme Proulx a voté avec le gouvernement sur la motion de non-confiance, la troisième depuis l'ouverture de la session, au mois de mars. Un autre député indépendant, Gilles Grégoire, était absent. Un libéral manquait également à l'appel, William Cusano, qui est malade.

Le premier ministre René Lévesque lui-même, souffrant d'un refroidissement, était absent lors du débat sur la motion, mais il est arrivé au moment du vote, qui avait été retardé à la demande du gouvernement.

M. Lévesque a déclaré par la suite aux journalistes qu'il n'était "pas exactement dégoûté mais déçu" que les cinq députés indépendants se soient ralliés aux libéraux. Ils ont voté contre ce à quoi ils ont participé avec enthousiasme, et il n'y a pas si longtemps, a-t-il dit.

La motion de non-confiance présentée par le leader libéral réclamait "que l'Assemblée nationale retire sa confiance au gouvernement du Parti québécois qui se révèle incapable d'assumer le leadership requis pour défendre les intérêts de la société québécoise et relancer le Québec sur la voie du développement et de la prospérité".

M. Bourassa s'en est pris à l'usure du gouvernement qui, lundi encore, établissait un "record de ridicule" en élevant un 29e député au rang de ministre alors que l'aile parlementaire péquiste n'en compte que 62.

Il a dénoncé ce qu'il appelle la position de faiblesse du gouvernement dans le dossier constitutionnel après avoir fait preuve de "démission inacceptable" et commis une "erreur historique" en 1981 sur cette même question.

M. Bourassa n'a pas manqué non plus de relever que, de 1970 à 1976, son administration avait enregistré une meilleure performance au chapitre de la création d'emplois. Il a accusé les péquistes de manquer de flair dans le développement hydroélectrique comme en témoigne son opposition à l'époque à la phase I de la baie James.

Il a en outre qualifié de "prostitution philosophique" les emprunts du PQ au programme du Parti libéral, notamment l'abolition de l'impôt sur les droits de succession et sur les dons.

"Le PQ n'a pas plus de conscience démocratique en s'accrochant au pouvoir, a-t-il conclu. Il n'est plus apte à gérer l'économie; il n'a plus d'autorité morale pour défendre les intérêts du Québec, divisé comme il l'est et ayant trahi ses intérêts, il y a quelques années."



Robert Bourassa

Le député libéral de Gatineau Michel Gratton a poursuivi la charge en s'attaquant aux ministres Yves Duhaime, Bernard Landry et Pierre-Marc Johnson qu'il a qualifié de "Ding et Dong de la politique péquiste". Ces derniers donnaient la réplique aux libéraux en raison de l'absence du premier ministre retenu, indiquant-on à son bureau, par une vilaine grippe.

Il a accusé le PQ d'être devenu le parti d'un seul homme, son président-fondateur René Lévesque. "Ceux qui ne pensaient pas comme le 'cheuf' ont dû quitter et ceux qui n'ont pas quitté doivent suivre à plat ventre le 'cheuf'".

Du côté péquiste, le ministre des Finances Yves Duhaime s'est longuement attardé à décrire "le petit héritage" légué par l'administration libérale en 1976.

Il a mentionné la dette olympique (124 millions \$ par année), les arriérés dans les contributions du gouvernement comme employeur à la régie des rentes (360 millions \$ cette année), les dettes des commissions scolaires (500 millions \$).

"Il y a une chose que je reconnais au député de Bertrand. Il avait promis 100.000 emplois. Savez-vous combien il en a créés? 100.000. Mais savez-vous où? Il a engagé 100.000 fonctionnaires", a lancé le ministre, ironique.

Le ministre Pierre-Marc Johnson a tenté de son côté de démontrer que le chef libéral "avait peur d'affirmer avec vigueur" la nécessité pour l'État québécois d'obtenir les pouvoirs nécessaires au développement économique pour le Québec.

Un transformateur de 202 tonnes en route pour Guelph

A 8



Un énorme transformateur du poste Sherbrooke d'Hydro-Québec, à St-Elie d'Orford, a été transporté hier jusqu'à Bromptonville d'où il devait ensuite être acheminé, par train,

jusqu'à l'usine de la compagnie General Electric, à Guelph, en Ontario, pour y subir des réparations majeures.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Fin d'un règne de 42 ans

Les conservateurs ontariens contraints de passer la main

TORONTO (PC) — Impassable, le premier ministre ontarien Frank Miller a assisté mardi à la défaite de son gouvernement minoritaire, renversé par l'action combinée des forces néo-démocrates et libérales.

Tel que prévu, le gouvernement conservateur a été défait par 72 voix contre 52 sur une motion de non-confiance, ce qui signifie presque sûrement la fin de 42 ans de règne conservateur en Ontario.

M. Miller devait informer le lieutenant-gouverneur général John Black Aird de sa défaite, après une rencontre du cabinet, aujourd'hui, et on prévoit généralement que M. Aird invitera le leader libéral, M. David Peterson, fort de la promesse d'appui du NPD, à former le premier gouvernement libéral dans cette province depuis 1943.

Mais hier, M. Miller n'a pas démissionné. Il a soutenu qu'à son avis, le lieutenant-gouverneur général n'avait toujours pas pris sa décision et attendait son avis.

La session a été prorogée au 2 juillet.

M. Miller s'en est pris à l'alliance libérale-néo-démocrate qui est à l'origine de ce que plusieurs considèrent comme un moment historique, traitant les libéraux d'opportunistes et affirmant que les deux partis "vont tenir la province en otage" avec leur accord visant à ne pas déclencher d'élection avant deux ans.

Avant le vote qui est venu confirmer une défaite prévisible depuis plusieurs semaines, M. Miller a conclu le débat sur les discours du Trône devant les tribunes bondées de la presse et du public en soutenant que c'était un triste jour pour l'Ontario.

"L'Ontario ne peut pas se permettre les politiques interventionnistes du NPD", a-t-il affirmé. "Vous au Parti libéral, qui avez plongé ce pays dans des dettes et un chaos administratif sans précédent quand vous étiez au pouvoir à

Ottawa représentiez déjà une menace suffisamment grave. Mais (que vous soyez) de meche avec le NPD, c'est une perspective qui donne froid dans le dos."

Essayant de semer la zizanie entre les deux partis, M. Miller a affirmé qu'il se préparait quand même en vue d'une élection générale parce que les libéraux "vont trouver une excuse pour recourir aux boîtes de scrutin et se débarrasser des socialistes néo-démocrates".

Le lieutenant-gouverneur général pourrait décider de déclencher une élection, mais on ne s'attend pas à ce que M. Miller le demande et plusieurs experts constitutionnels ont soutenu que ce serait inacceptable.

Les deux partis d'opposition ont conclu un pacte le 24 mai dernier.

Le leader libéral Peterson, qui a donné 48 comités à son parti lors du scrutin du 2 mai qui a réduit la majorité de M. Miller de 72 à 52 sièges, a obtenu une promesse d'appui du NPD pour au moins deux ans. En échange, les deux formations ont convenu d'un programme comprenant maintes mesures sociales, économiques et législatives, excluant toute élection avant au moins deux ans.

M. Peterson a dit avoir "de la difficulté à comprendre la logique" des attaques de M. Miller. Selon le chef libéral, le premier ministre a d'abord prédit que le NPD serait rayé de la carte, puis que les libéraux étaient manipulés par le NPD, puis s'est plaint de l'entente en vue de ne pas déclencher d'élection tout en affirmant du même souffle que les libéraux ont l'intention d'en imposer une.

M. Peterson a ajouté qu'il aimerait même prolonger le pacte de deux ans avec les néo-démocrates

et demeurer à la tête d'un gouvernement minoritaire pour la pleine durée d'un mandat.

"Dans n'importe quelles circonstances il est difficile de diriger un gouvernement minoritaire", a-t-il déclaré, ajoutant: "Mais je pense que nous sommes à la hauteur."

Le renversement des tories a exigé trois votes successifs.

Faisant ses commentaires quelques instants avant le renversement du gouvernement conservateur de Frank Miller à Queen's Park, M. Mulroney a rappelé qu'il connaissait depuis 15 ans le leader libéral David Peterson. "Nous avons d'excellentes relations, je ne vois aucun problèmes à l'horizon", a-t-il dit.

la tribune

Toute une Équipe!



De nos archives

Nouveaux tarifs de taxi

Groupés en un syndicat actif, les conducteurs de taxi de Sherbrooke s'adressent aujourd'hui le 26 octobre 1934, au conseil municipal pour obtenir une révision des taux et une augmentation du tarif actuellement imposés à la population.

Leur requête a été discutée hier devant le comité échevinal de police qui s'est montré favorable à leurs revendications.

Les changements projetés portent principalement sur les voyages d'une seule traite d'un point à l'autre de la ville. Le nouveau tarif en sera de 0,35 \$ la course au lieu de 0,25 \$ comme actuellement - puis on chargera 0,05 \$ additionnels par personne en plus de 4 qui forment le prix d'un voyage complet. Le tarif à l'heure sera élevé de 2 \$ à 3 \$ pour une promenade sans arrêt. Le prix pour voyage avec arrêt variera cependant sur une échelle de 0,75 \$ pour les premières 20 minutes et 0,20 \$ pour chaque période de 5 minutes additionnelles.

Opposition des services policiers

Enregistrements et rapports demandés par les commissaires

A 2

Passagers américains toujours prisonniers

Vive polémique entre les USA et la Grèce

A 13



TEMPERATURE
NUAGEUX: 10 — 22°C.
DEMAIN: VARIABLE

E-7

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-6
- BANDES DESSINÉES...D-4
- DECES.....D-6
- DE TOUT DE TOUS.....E-7
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...D-1
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '85.....C-1

Production de bobines d'enregistrement et de rapports internes devant la Commission de police

Opposition ferme des services policiers

par Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE — La Commission de Police du Québec peut-elle exiger la production de bobines d'enregistrement de conversations de même que celle des rapports policiers sur un événement qui donnera lieu à un procès, en septembre 1985, dans le district judiciaire de Saint-François?

Les commissaires et juges Roger Gosselin et Raymond Boily de même que le commissaire Jacques Dufort, de la Commission de police du Québec, qui enquêtent présentement sur la conduite et le comportement des policiers de Sherbrooke et de Rock Forest lors de l'intervention du 23 décembre 1983 au motel Le Châtillon, doivent rendre une décision ce matin, en partie ou globalement, sur les arguments des procureurs à propos de ces documents.

Me Bruno Leclerc, le procureur

de la Commission, prétend qu'il y a sur ces bobines et dans les rapports policiers des informations pertinentes à l'enquête de la Commission et que privée de ces éléments, la Commission ne ferait que survoler l'événement qui occupe ses travaux, à savoir l'intervention policière au motel Le Châtillon, le 23 décembre 1983.

Opposition ferme

Tous les autres procureurs, Me Patrick Thérault et Me Pierre

Huard pour la Ville et pour l'état major de la police sherbrooke, Me Jacques Bellemare pour les policiers de Sherbrooke, Me Pierre St-Arnaud pour ceux de Rock Forest et Me Jean-Pierre Rancourt pour le directeur Richard Parenteau et la ville de Rock Forest s'opposent fermement à la production de ces documents sonores et de certains rapports policiers, notamment ceux qui renferment des éléments de preuve pour l'événement Pascal au cours duquel il y avait eu hold-up et meurtre d'un messager de la Brink's, le 22 décembre 1983, au Carrefour de l'Estrie.

Car on a appris hier, que dès septembre, Bellemare et Rancourt ont fait entendre à tour de rôle et fermement leurs protestations car les renseignements policiers, la protection des informateurs, la responsabilité civile de l'état major de la police qui est en quelque sorte mandataire de la preuve de la couronne sont des facteurs qu'il faut considérer avec le plus grand sérieux.

La divulgation de certaines informations pourrait mettre en péril le procès à venir" devait dire Me Thérault. Il a également souligné la décision de la Cour suprême disant, dans un cas semblable, que le droit public doit l'emporter sur l'administration de la justice.

Ce débat parfois vif mais toujours décent a occupé une bonne partie de cette deuxième journée des audiences publiques de la Commission ce qui n'a pas empêché les commissaires d'entendre cinq témoins.

A la fin des audiences de cette seconde journée, les juges Gosselin, Boily et le commissaire Dufort ont exprimé le désir d'avoir une ren-

Commission extrêmement difficile si on s'objecte à tout moment. Il ne faut pas oublier que l'affaire Pascal renferme les éléments déclencheurs de l'affaire Châtillon. S'il n'y avait pas eu l'événement Pascal, il n'y aurait pas eu l'intervention au motel Le Châtillon. On doit prendre connaissance de ce qui a été dit et planifié le soir et au cours de la nuit pour mieux comprendre l'opération du matin. On ne veut rien savoir des indicateurs ou informateurs que l'on pourrait retracer sur les bobines. On veut savoir comment l'opération a été planifiée.

Mais voilà, les procureurs Thérault, Bellemare et Rancourt ont fait entendre à tour de rôle et fermement leurs protestations car les renseignements policiers, la protection des informateurs, la responsabilité civile de l'état major de la police qui est en quelque sorte mandataire de la preuve de la couronne sont des facteurs qu'il faut considérer avec le plus grand sérieux.

La divulgation de certaines informations pourrait mettre en péril le procès à venir" devait dire Me Thérault. Il a également souligné la décision de la Cour suprême disant, dans un cas semblable, que le droit public doit l'emporter sur l'administration de la justice.

Ce débat parfois vif mais toujours décent a occupé une bonne partie de cette deuxième journée des audiences publiques de la Commission ce qui n'a pas empêché les commissaires d'entendre cinq témoins.

A la fin des audiences de cette seconde journée, les juges Gosselin, Boily et le commissaire Dufort ont exprimé le désir d'avoir une ren-

contre avec le procureur Paul Crépeau, du district judiciaire de Saint-François, afin d'en savoir

plus long sur le dossier de l'affaire Pascal et du procès à venir qui sont de la responsabilité de Me Crépeau.

Quatre jours après l'événement

Les trous dans les murs replâtrés et les portes... intactes

— l'agent Michel Poulin

SHERBROOKE (psj) — Quand une même scène a servi à deux événements, le problème devient compliqué pour le technicien en identité judiciaire.

On pourrait retenir ce point après avoir entendu les nombreuses questions posées par Me Bruno Leclerc, procureur de la Commission de police du Québec, à l'agent Michel Poulin, technicien en identité judiciaire de la Sûreté du Québec qui a été appelé à se rendre au motel Le Châtillon... quatre jours après l'intervention du 23 décembre 1983.

Pourquoi une même scène et deux événements?

Quand les policiers de Sherbrooke ont complété l'opération au motel Le Châtillon, le 23 décembre 1983, ils ont fait venir leur technicien en identité judiciaire, l'agent Michel Martin, pour mener diverses expertises en rapport avec des suspects éventuels de l'affaire Pascal.

Avant de quitter les lieux où il avait pris de nombreux clichés, le policier Martin avait emporté une porte criblée de ce qui semblait être des projectiles. On lui a aussi remis des vêtements et des effets personnels appartenant aux gens qui se trouvaient dans cette unité de motel.

Quand la Sûreté du Québec a demandé à son technicien Michel Poulin, le 27 décembre 1983, de venir au motel, elle enquêtait à savoir si un crime aurait pu être commis par ceux qui y avaient mené une opération policière.

Aussi à la première question du procureur Bruno Leclerc, l'agent Poulin a répondu: "Quand je suis arrivé là, il n'y avait plus rien. La chambre était vide. Il y avait juste une espèce de commode. Les trous dans les murs avaient été replâtrés. Les portes étaient intactes."



L'agent Michel Poulin

Il a donc fallu reconstituer la scène de A à Z. Remettre sur ses gonds la porte trouée. Replacer les meubles sur la foi de la femme de chambre et des marques laissées dans le tapis par les pattes du mobilier. Marquer les murs à l'endroit où le plâtre était frais ce qui devait correspondre aux trous laissés par les projectiles.

Puis M. Poulin a pris 26 clichés des lieux qu'il a remis à la Commission avec les explications nécessaires à leur compréhension.

Il a expliqué que des photos de la porte trouée avaient été prises à divers angles d'ouverture sous les recommandations d'un expert en balistique.

Enfin, on a procédé à divers tests avec la porte trouée, notamment en donnant des coups de pied dedans pour voir de quelle façon elle se refermerait. Mais plus on cognait fort, moins elle se refermait. Ce test devait vérifier une allégation à l'effet que la porte s'était refermée lors de l'opération.



Me Bruno Leclerc



Me Jacques Bellemare

Le lieutenant Leblanc à Léon Paquin:

Il n'y pas d'arme, ni d'argent

SHERBROOKE (psj) — "Ce n'est pas tout à fait ça. Il n'y a pas d'arme et il n'y a pas d'argent!"

Surpris de voir le Lt Alphonse Leblanc, des Enquêtes criminelles de la Police municipale, si peu enthousiaste le matin du 23 décembre 1983 à la suite de l'opération policière au motel Le Châtillon, M. Léon Paquin qui était directeur adjoint à l'époque lui a demandé: "Qu'est-ce qui se passe. Ils ont arrêté les suspects et ils ont l'argent et les armes!"

Et la réponse du lieutenant fut: il n'y a pas d'arme, ni d'argent.

M. Paquin, directeur de la Police municipale de Sherbrooke depuis le 1er mars 1985, a raconté en ces termes aux trois membres de la Commission de police du Québec comment il avait appris que l'intervention n'avait pas donné les résultats qu'on lui avait communiqués plus tôt.

Vers 07h30, il avait reçu un appel téléphonique du capitaine Rolland Rousseau, responsable de la division des Enquêtes, l'informant que lors d'une opération à Rock Forest, on avait arrêté les deux suspects de l'affaire de la Brink's, qu'ils étaient

blesse et qu'on avait recouvré argent et armes.

Fort de cette nouvelle, après avoir informé le directeur Maurice Houle, le directeur adjoint Paquin s'est rendu au quartier général pour prendre connaissance de... l'autre nouvelle.

Il y a immédiatement eu convocation de l'état major puis rencontre avec les enquêteurs Michel Salvail, Roger Dion et André Castonguay qui ont expliqué à tour de rôle tout ce qui s'était passé depuis la veille.

Plus tard en journée, on informait les détectives Dion et Castonguay qu'ils seraient affectés à d'autres tâches alors que le détective Salvail poursuivait dans le dossier Pascal.

M. Paquin a de plus émis une directive pour que tous les policiers qui avaient participé à l'opération remettent un rapport écrit de l'événement. Enfin, il a demandé qu'on lui remette tous les rapports pertinents à l'affaire Le Châtillon.

Le procureur Bruno Leclerc a par la suite demandé au directeur Paquin de produire les rapports.

Au moment où il sortait d'une valise un volumineux rapport contenant tous les éléments de l'affaire

Pascal et l'affaire Châtillon, le procureur Thérault qui représente l'état major de la police s'est objecté à la production du rapport intégral car on pourrait y trouver des éléments qui serviraient au procès des suspects de l'affaire Pascal.

Cette objection a amené le juge

et président de la Commission à s'exclamer: "Mais il va tout de même falloir savoir ce qui s'est passé!"

Me Thérault a ajouté que plusieurs pages de ce rapport pourraient sans doute être remises à la Commission mais qu'il serait préférable d'en faire le tri.

5 témoins entendus

SHERBROOKE — La Commission de police du Québec a entendu cinq témoins, hier, dans le cadre de ses travaux sur l'intervention policière au motel Le Châtillon de Rock Forest, le 23 décembre 1983.

Il s'agit du directeur Léon Paquin de la Police municipale de Sherbrooke, du directeur adjoint Gaëtan Blais, du technicien en identité judiciaire de la SQ, l'agent Michel Poulin, du technicien en météorologie d'Environnement Canada (Estrie-Beauce), M. Paul-André Renaud et du photographe de La Tribune, M. Bernard Vanier.

La veille, les commissaires avaient pris connaissance du témoignage du policier Michel Martin, technicien en identité judiciaire à la Police municipale de Sherbrooke.

Le directeur adjoint Gaëtan Blais a déposé une bobine contenant l'enregistrement d'une conversation entre une infirmière et un sergent de la Police municipale de Sherbrooke à savoir si l'hôpital pouvait donner son congé à Jean-Paul Beaumont, qui avait été blessé lors de l'intervention policière au motel.

Les procureurs des policiers et des villes impliquées ne se sont pas objectés à cette production de cassette car elle était, selon eux, sans intérêt pour l'enquête.

Les commissaires ont dit vouloir se faire une opinion eux-mêmes.

M. Blais était capitaine, responsable de la gendarmerie, lors des événements Pascal et Le Châtillon. Il a appris les événements le 23 dé-

cembre en arrivant au quartier général. Puis il a participé à la réunion de l'état major à propos de l'affaire Rock Forest.

Plus tard, soit en janvier, à la demande de M. Maurice Houle, le directeur, il a fait la transcription à partir d'une bobine maîtresse de tout ce qui s'était fait au sujet de l'affaire du motel.

C'est au moment où le procureur Bruno Leclerc, de la Commission, a demandé la production de cette cassette du 23 décembre de même que la cassette contenant les conversations enregistrées entre 16h15 et 18h15, la veille, à la suite du hold-up et meurtre chez Pascal... que le vent d'objections s'est levé dans la salle d'audiences, débat que l'on décrit dans un premier article.

Le technicien en météorologie, M. Paul-André Renaud, a déposé le sommaire des données météorologiques du mois de décembre 1983 avec les explications appropriées. Puis il a déposé un rapport sur les levers et couchers du soleil les 22 et 23 décembre.

Au sujet de ces pièces déposées, le procureur Jacques Bellemare a dit entretenir des réserves qu'il ferait savoir en temps opportun.

Enfin le photographe Bernard Vanier a déposé des photographies prises après l'opération au motel Le Châtillon, à du fournir des explications sur le moment où on l'a laissé pénétrer dans l'unité 5, à savoir une heure environ après son arrivée une fois le travail du technicien de la police, Michel Martin, a été complété.

Quelques à-côtés de la deuxième journée

Malgré l'exiguïté de la salle 208 du palais de justice et le peu de gens qu'elle peut contenir, plusieurs chaises étaient vides hier lors de la deuxième journée des audiences. On y retrouvait, outre les témoins qui doivent être présents tout au long de l'enquête, six représentants des médias et quelques agents de la Brink's.

Lors de la première journée, ignorant si on aurait de la difficulté à maintenir l'ordre, on avait posté deux agents de la Sûreté du Québec dans la salle. Ils n'y étaient plus hier, cela n'apparaissant pas nécessaire pour le moment.

Pour les policiers de Rock Forest qui doivent assister à toute la durée de l'enquête de la Commission et dont le travail de jour doit débuter incessamment, il s'agit d'une perte de salaire complète.

Aujourd'hui sera la dernière journée de la semaine consacrée aux travaux de la Commission qui reprendront la semaine prochaine au Centre judiciaire de l'Université de Sherbrooke. Par la suite, on croit qu'ils seront ajournés pour la durée de juillet puis repris en août.

A Reno-Vie pour six mois

SHERBROOKE — Roger Roy, âgé de 22 ans, devra faire un stage de six mois à Reno-Vie, à Cookshire, dans le cadre de sa remise en liberté surveillée.

Ainsi en a décidé hier le juge Louis-Denis Bouchard, de la Cour des sessions de la paix, qui donne

suite à une suggestion de l'agent de probation.

Le défenseur Peter Weldon avait réclamé une dernière chance pour son client qui s'était reconnu coupable d'un vol d'essence, d'un recel de camion et de dommages de 3,000 \$ au véhicule pendant qu'il se trouvait sous l'aile protectrice du tribunal.

Les voisins de nos lecteurs

Nos lecteurs sont priés de noter qu'ils trouveront "Les voisins de nos lecteurs" en première page des petites annonces.



L'as enquêteur Guy Leblanc a élucidé le mouillage du siège des chaises de la cour grâce aux connaissances du capitaine Edwin Waeterloos. Il a pu ainsi établir hors de tout doute raisonnable que ces fauteuils avaient subi un nettoyage.

Denis Drolet est maintenant le fournisseur des rondelles de la Ligue nationale de hockey grâce à son invention des étiquettes indélébiles en applique.

Denise Rivard a trouvé un moyen efficace pour démenager ses effets. Elle invite sa parente chez elle et lui demande ensuite de transporter ses affaires.

Le surveillant de prison Richard Hardy a décidé de suivre une cure d'amaigrissement pour pouvoir entrer dans la boîte des accusés sans déranger les chroniqueurs judiciaires.



Après ses pins, le conseiller Côté a eu son sapin.

L'agent de probation André Richard a trépané de contentement en cour en apprenant une bonne nouvelle.

Reynold Beaudoin pilotait un groupe d'une quarantaine d'amateurs de baseball de Sherbrooke, à la partie des Expos contre les Mets, dimanche. Vous pouvez demander à Reynold comment on se sent dans l'attente d'un autobus qu'on a réservé et qui tarde à arriver.

Pour ceux qui aiment les bons mélangés, à la très petite quantité, un spécialiste peut répondre à vos besoins. Adressez-vous à Céline "Bonbon" Roy.

Me Michel Dussault a organisé un méchoui pour célébrer son premier anniversaire de mariage avec un menu digne de l'ancienne cour d'Iran.

L'ENVELOPPE D'ARGENT	
RADIO CHLT 96.3	
9.30:	\$
10.30:	\$
11.30:	\$
15.30:	\$
PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI	

Pour vos travaux en...

Clément Fortier & Associés Inc.

965, rue Panneton
Sherbrooke, Qué.
J1K 2B3
(819) 563-8333

Isolation

Cloisons amovibles et murs secs

Tuiles acoustiques

Nous utilisons l'isolant «Red Top»

d'une ligne à la page

PUBLICITE ☐ PUBLI-REPORTAGE ☐ CONCOURS ☐
PUBLI-PROMOTION ☐ ANNONCES ☐ RELATIONS PUBLIQUES ☐

Bingory 750

la tribune Toute une Equipe!

\$750.00 A GAGNER

MARATHON — CARTE JAUNE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 18 juin 1985:
B-6, G-48, I-19, I-23, B-12
I-27, N-35, B-15, I-16, O-86

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 19 juin 1985:
O-88, I-28, B-10, I-22, G-57, O-67
I-24, N-45, G-54, N-37

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9261, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

YVON DUBE
Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNE
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sans droits de douane par camélateur et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$60.00, 3 mois \$30.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$50.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos (similaires de la Presse canadienne) et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Déficit de 310,318 \$ en 1984-85

S.O.S lancé par le CHUS



Me Jean-Roch Perron



Normand Simoneau

par Stéphane Lavallée
SHERBROOKE — Les administrateurs du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ont lancé un S.O.S., hier, alors qu'ils présentaient des états financiers déficitaires de 310,318 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars dernier.

"On a pris l'an dernier des mesures qu'on n'osera plus prendre", précise Normand Simoneau, le directeur général du CHUS. Ces mesures consistaient particulièrement en la fermeture de 73 lits, l'été dernier, ce qui représente une perte de plus 7,154 jours d'hospitalisation.

Et, à titre de centre ultra-spécialisé, le seul dans la région, le CHUS ne peut réduire davantage ses services, insiste le directeur général.

C'est pour cela, dit-il, et principalement à cause des effets importants sur la clientèle du CHUS, qui doit parfois prendre la route des hôpitaux de Québec ou Montréal, que la fermeture partielle de cet été se limitera à 42 lits.

Le conseil d'administration de l'hôpital considère qu'il faudrait

800,000 \$ additionnels au CHUS pour qu'on y maintienne l'ensemble des lits accessibles toute l'année durant.

En fait, si on n'avait pas éliminé les 73 places d'hospitalisation pendant la saison estivale 1984, on se retrouverait aujourd'hui avec un déficit plus considérable. Car, somme toute, 310,000 \$ en manque à gagner sur un budget global d'opérations de plus de 60 millions \$, cela représente un déficit tout de même acceptable.

En tout cas, le ministère des Affaires sociales admet ce léger écart aux états financiers, tout au moins, il le faisait encore hier. Car il est fortement question, semble-t-il, que le MAS durcisse sa position très bientôt.

Renflouement?

Dans ces circonstances, admet cependant le directeur Simoneau, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke pourrait jouir d'un renflouement puisqu'on est persuadé, au CHUS, que l'établissement se trouve en état de sous-budgétisation. Alors, démonstration faite en ce sens aux autorités gouvernementales, on entretient l'espoir que le ministère des Affaires sociales accorde une enveloppe budgétaire plus appréciable.

Mais, pour l'instant, la situation financière du CHUS demeure bien fragile pour le présent exercice financier. On a prévu un déficit variant entre 125,000 et 300,000 \$, mais on ne connaît pas encore les sommes qui proviendront de Québec, même si, signale Normand Simoneau, on a dû commencer à les dépenser.

Le directeur du conseil d'administration du CHUS, Jean-Roch Perron, déplore aussi que le centre hospitalier accumule depuis 1980-81

un déficit pour les services de soutien à l'enseignement. "Ce secteur d'activités a toujours été déficitaire, souligne le président du C.A. dans son rapport, le ministère de l'Éducation du Québec, via l'Université de Sherbrooke, ne remboursant qu'une partie des dépenses réelles au chapitre du soutien à l'enseignement."

Le MEQ a tout de même remboursé près de 113,000 \$ l'an dernier pour les services de soutien mais le CHUS affiche toujours un déficit de 352,735 \$ à cette portion de son rapport financier.

On soutient aussi qu'une tarification inadéquate de la Régie de l'assurance-maladie du Québec contribue à l'accumulation constante de déficits au service d'orthèse-prothèse, un manque à gagner qui atteint maintenant plus de 203,000 \$. Sur un budget dépassant les 60 millions \$ en 1984-85, les salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur ont grugé plus de 46 millions \$, soit plus des trois-quarts de la masse monétaire disponible.

Grâce à une subvention de 3 millions \$

Réaménagement complet du bloc opératoire à l'Hôtel-Dieu

SHERBROOKE (sl) — Le centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke bénéficiera cette année d'une importante subvention de 3 millions \$ afin de réaliser un réaménagement complet du bloc opératoire et de mener divers autres projets d'immobilisation.

Profitant aussi du programme Sécurité-vétusté du ministère des Affaires sociales, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke recevra pour sa part une somme d'un million \$.

Précisant bien que le montant alloué à l'Hôtel-Dieu permettra simplement de se conformer aux normes de sécurité en vigueur, le relationniste Denis Gauvin exprime tout de même la satisfaction des administrateurs de l'établissement

qui demandaient 3,4 millions \$ pour exécuter l'ensemble des travaux jugés nécessaires.

Les 4 millions \$ accordés par Québec aux deux hôpitaux sherbrookoïses constituent de l'argent neuf qui ne figure pas aux budgets réguliers d'opération.

La réaménagement du bloc opératoire à l'Hôtel-Dieu nécessite à lui seul un investissement d'un million \$ et cette somme permettra notamment de modifier le système

d'aération, de donner une autre allure physique aux lieux, de remplacer les tables d'opérations. Tous les équipements médicaux ne sont évidemment pas changés, mais on appliquera des modifications rendues nécessaires pour la sécurité même des usagers. Le bloc opératoire de l'Hôtel-Dieu a été construit en 1944 et seule la salle de réveil, subissant des changements importants en 1970.

En fait, les 3 millions \$ accordés à l'institution de la rue Bowen représente une injection de capitaux en travaux d'immobilisation comme il n'y en a guère eu depuis nombre d'années.

A part les travaux au bloc opératoire, on change l'ensemble des fenêtres de la vieille partie du centre hospitalier en plus de remplacer au grand complet tout le système de ventilation. Cette dernière modification devrait par la suite permettre des économies substantielles au chapitre de la consommation d'énergie.

Le programme de Sécurité-vétusté prévoit aussi toute une gamme de travaux divers.

Au CHUS, on s'affaira notamment à la réfection d'une partie du toit et à l'amélioration du réseau interne de lutte contre les incendies.

Dépenses de 1,6 million \$ envisagées dans le secteur de Grandes-Fourches sud

par François Gougeon

SHERBROOKE — Le conseil de ville de Sherbrooke a décidé de ne plus attendre et vient de s'engager dans le processus d'adoption d'un règlement de 1,6 million \$ pour des aménagements dans le secteur de la rue Grandes-Fourches sud.

Le tout s'inscrit directement dans la relance du projet de transformation de l'ancien édifice Scott-LaSalle en un centre commercial de style marché public. Il s'agit d'un investissement évalué à environ 6 millions \$.

Le conseiller Jean-Yves Laflamme, qui représente le secteur, considère maintenant que la balle est dans le camp des investisseurs.

"L'entente n'est pas finalisée. Il reste des discussions sur la question des stationnements. Mais nous avons décidé de déclencher immédiatement le processus car nous croyons fermement que c'est le genre de projet, à cet endroit, qui permettra la revitalisation de ce secteur du centre-ville actuellement à l'abandon", a-t-il déclaré.

Quant au règlement d'emprunt

de 1,6 million \$, qui sera soumis pour consultation au public, il prévoit différents travaux municipaux, dont le plus important est le réalignement de la rue Grandes-Fourches sud. Selon les plans à l'étude, celle-ci sera alignée directement avec Grandes-Fourches nord, donc déplacée vers l'ouest, de façon à créer une intersection en croix. Ce projet, qui exigera un réaménagement des feux de circulation, nécessitera l'achat ou l'expropriation de lots couvrant une superficie de 1,867 mètres carrés et la démolition de trois édifices, dont l'hôtel Queen, construit à l'angle des rues King et Grandes-Fourches sud. Pour les achats de terrains et des bâtiments, de même que les compensations pour bris de baux et autres dommages, une somme de 1,2 million \$ a été prévue.

Pour ce qui est des travaux pro-

prement dits de réaménagement de l'intersection et de son élargissement, sur la portion Grandes-Fourches sud, c'est un montant de 250,000 \$ qui est envisagé.

Enfin, d'autres travaux, pour près de 100,000 \$, auront trait à l'aménagement de plusieurs dizaines d'espaces de stationnement aux abords du futur centre commercial. Mais le dossier n'est pas encore complet à ce niveau.

Relativement à tout ce dossier, le conseiller Laflamme a signalé hier que la Ville n'avait pas les mains liées. "Car s'il devait arriver, pour une raison ou pour une autre, que les investisseurs pour le marché public se retirent, alors nous avons toujours la possibilité nous aussi de nous retirer de notre engagement, de laisser tomber le projet de règlement d'emprunt", a-t-il indiqué.

CHARMES: achats de terrains de 1 million \$?

SHERBROOKE (FG) — Le projet du comité CHARMES, pour l'aménagement des berges de la rivière Magog, s'apprête à prendre vie avec l'adoption d'un règlement décrétant des achats de terrains pour plus de 1 million \$.

De cette façon, dès que les autorisations auront été obtenues du ministère des Affaires municipales et que le processus de consultation auprès des citoyens aura été complété, soit d'ici à environ trois mois, les responsables pourront lancer concrètement la phase de négociations en vue de l'acquisition de terrains ou de bandes de terrains devant donner accès aux rives de la rivière Magog, dans les limites de la Ville de Sherbrooke.

Outre le terrain vacant de la firme Dominion Textile situé le long de la rue Pacifique, les achats de

gré à gré ou par expropriation, si aucune entente n'est possible, portent sur des lots totalisant plus de 100,000 mètres carrés de superficie.

Le projet du comité CHARMES, retenu lors du Sommet socio-économique de l'Estrie de l'hiver dernier, consiste en l'aménagement de différents services ca et là le long de la rivière Magog: sentiers de la nature, aires de pêche, de camping, de pique-nique et ainsi de suite.

Mais pour l'instant, les responsables du comité CHARMES attendent de signer avec les dirigeants de l'Office de planification et de développement du Québec et le ministère de l'Environnement le protocole lançant officiellement ce projet, inscrit dans le cadre du programme Berges Neuves. On ignore à quel moment cette procédure pourra être faite, mais on s'attend à ce qu'elle ne tarde guère.



Un déluge de courte durée

Une onnée diluvienne s'est abattue sur Sherbrooke en fin d'après-midi, hier, obligeant les automobilistes à ralentir et les piétons à chercher refuge là où ils pouvaient, même dans les cabines téléphoniques.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Dans les coulisses...

... de l'hôtel de ville

• Coût moins élevé pour la marquise

Une solution a été trouvée afin de diminuer les coûts pour repeindre la structure d'acier de la marquise au centre-ville. Ainsi, au lieu de confier tout le travail à un entrepreneur, deux peintres cois bleus de la Ville seront dégagés durant environ quatre semaines pour faire une partie des travaux. En outre,

différentes opérations envisagées au départ seront annulées, bien que cela n'affectera aucunement la qualité du travail, a soutenu le responsable, Normand Gauthier. Il calcule que les travaux coûteront 20,000 \$, soit une économie de 15,000 \$ par rapport à la soumission originale.

• Dialogue avec le propriétaire d'abord...

Avant d'entreprendre des procédures judiciaires pour obliger un propriétaire de la rue Bachand à faire un agrandissement à sa

maison non conforme aux règlements municipaux, une rencontre sera tenue entre celui-ci et un fonctionnaire des Services techniques.

Les problèmes reprochés à la construction, soit une serre abritant un bain tourbillon, ont trait aux règlements portant sur la résistance au feu et sur les droits de vue. Or, le conseiller Antonio Pinard a demandé qu'il y ait dialogue dans un tel cas. "Il me semble que ce n'est pas

• Séance de consultation

Une séance de consultation aura lieu le 29 juillet, à l'hôtel de ville, pour permettre aux citoyens de la zone C-5 (quadrilatère Howard) de prendre connaissance du projet de modification au zonage à cet endroit, de façon à y permettre l'agrandissement des bureaux de la société d'ingénierie Teknika, rue Vimy. Il est question de la construction d'un immeuble de quatre étages, y compris le sou-sol, alors

une façon de procéder que d'y aller directement avec un avis de cour. Et qui nous dit que ce propriétaire ne se conformera pas au règlement sur la résistance au feu et qu'il n'obtiendra pas de son voisin un droit de vue?", a exprimé le doyen du conseil.

Deux voies d'accès au Club de golf prévues par la Ville

SHERBROOKE (FG) — Devant la crainte que le terrain du Club de golf Sherbrooke soit éventuellement construit en entier, la Ville a décidé de prendre les devants pour prévoir la construction de deux rues d'accès.

C'est ainsi qu'à une prochaine séance du conseil municipal un règlement sera adopté pour permettre l'achat ou l'expropriation d'un terrain d'une superficie de 5,000 pieds carrés. Cette partie de lot servira, quand le besoin s'en fera sentir, pour aménager un chemin qui, depuis le terrain de golf, desservira la circulation sur la rue Vermont.

Un projet du même genre, cette fois pour prévoir une sortie en direction sud, sur la rue Prospect,

sera présenté prochainement au conseil. Pour l'instant, on ignore l'emplacement précis de cette rue éventuelle; le tout faisant l'objet d'une analyse aux services techniques.

A ces services, on explique que la mesure, quant à la construction de deux rues, est d'abord préventive. Car on croit que le développement amorcé en bordure du terrain de golf et, plus tard, au centre même, par l'érection d'une tour, est le premier pas en vue de la construction complète de cet endroit. Aussi, pour éviter de se retrouver un jour face à un développement de tout le terrain sans aucune rue d'accès, on a décidé de se garder une porte de sortie.



Carmen Tremblay

Deux voies d'accès au Club de golf prévues par la Ville

SHERBROOKE (FG) — Devant la crainte que le terrain du Club de golf Sherbrooke soit éventuellement construit en entier, la Ville a décidé de prendre les devants pour prévoir la construction de deux rues d'accès.

C'est ainsi qu'à une prochaine séance du conseil municipal un règlement sera adopté pour permettre l'achat ou l'expropriation d'un terrain d'une superficie de 5,000 pieds carrés. Cette partie de lot servira, quand le besoin s'en fera sentir, pour aménager un chemin qui, depuis le terrain de golf, desservira la circulation sur la rue Vermont.

Un projet du même genre, cette fois pour prévoir une sortie en direction sud, sur la rue Prospect,

sera présenté prochainement au conseil. Pour l'instant, on ignore l'emplacement précis de cette rue éventuelle; le tout faisant l'objet d'une analyse aux services techniques.

A ces services, on explique que la mesure, quant à la construction de deux rues, est d'abord préventive. Car on croit que le développement amorcé en bordure du terrain de golf et, plus tard, au centre même, par l'érection d'une tour, est le premier pas en vue de la construction complète de cet endroit. Aussi, pour éviter de se retrouver un jour face à un développement de tout le terrain sans aucune rue d'accès, on a décidé de se garder une porte de sortie.

NOUS PRIONS NOS ANNONCEURS DE NOTER

que nos bureaux et ateliers seront

FERMÉS

LUNDI, 24 JUIN

à l'occasion de la

ST-JEAN-BAPTISTE

Conséquemment, les changements suivants doivent être apportés aux dates-limites pour la réception des annonces devant être publiées les jours suivants:

PUBLICATION
 Mardi, 25 juin
 Mercredi, 26 juin
 Jeudi, 27 juin
 Vendredi, 28 juin

DATE-LIMITE
 Mercredi, 19 juin
 Jeudi, 20 juin
 Vendredi, 21 juin
 Mardi, 25 juin

N.B.

Si une épreuve est requise, la date limite est avancée d'au moins une journée ouvrable.

la tribune

ANNONCES COMMERCIALES: 569-9201
PETITES ANNONCES: 569-9501

Selon l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie

Québec revient sur les engagements du Sommet

par Gilles Fiset
SHERBROOKE — Le gouvernement du Québec tente présentement de négocier à la baisse des engagements fermes pris lors du Sommet socio-économique de l'Estrie en ce qui concerne les quatre projets majeurs présentés par le secteur socio-communautaire.

Cette situation dénoncée, hier matin, par de 140.000 \$ nécessaires étaient accordés.

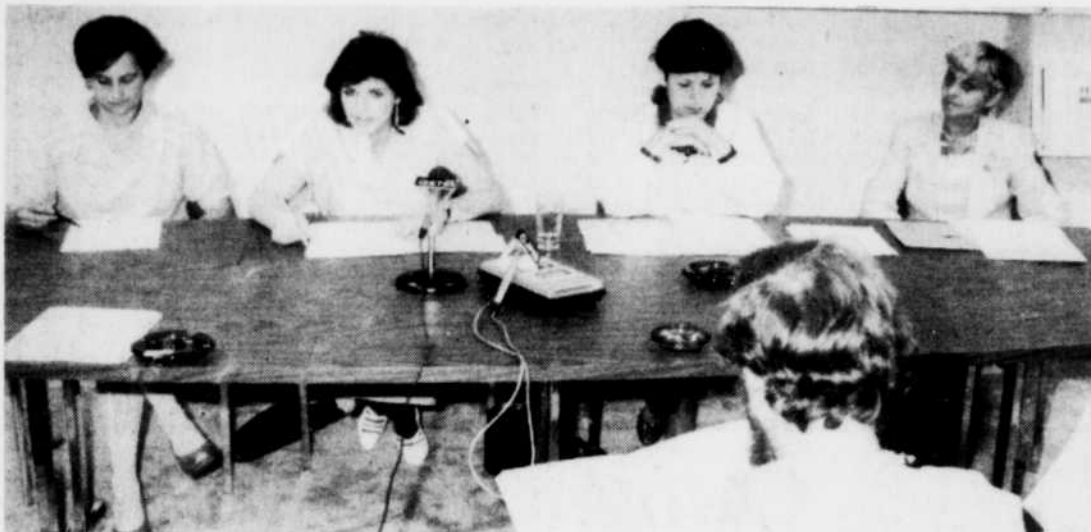
confirmation des engagements restent sans réponse. Lundi, le chef du cabinet du ministre Fréchette, M. Maurice Bernier, avise le Centre qu'il faut oublier les 70.000 \$. Le ministre offre 15.000 \$ auxquels pourrait s'ajouter l'éventuelle somme de

20.000 \$ que l'on pourrait décaler dans un autre ministère. "Il va sans dire que nous sommes insatisfaites", déclare une porte-parole du Centre, en ajoutant que cette attitude peut remettre en cause la survie de l'organisme.

Agrigarde

Enfin, le projet Agrigarde de Wotton, après avoir reçu l'aval du gouvernement pour le financement d'une année d'opération à titre expérimental, se voit maintenant offrir de l'expérimenter pour six mois seulement avec un budget de 10.000 \$, sans subvention pour les parents. "Nous jugeons que ce montant est nettement insuffisant pour mener à bien l'expérience telle que nous l'avions conçue", de déclarer Mme Céline Drouin.

Les promotrices de quatre projets majeurs du secteur socio-communautaire ont dénoncé, hier, l'attitude du gouvernement du Québec. Il s'agit, de gauche à droite, de Mme Céline Drouin, d'Agrigarde, de Mme Diane Lemieux, la responsable de ce secteur à l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie, de Mme Danielle Dupuis, du Centre de santé des femmes, et de Mme Anita Roy, de l'Escale.



(Photo La Tribune par Jacques Corriveau)

Les promotrices de quatre projets majeurs du secteur socio-communautaire ont dénoncé, hier, l'attitude du gouvernement du Québec. Il s'agit, de gauche à droite, de Mme Céline Drouin, d'Agrigarde, de Mme Diane Lemieux, la responsable de

les responsables de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie et les promotrices de ces quatre projets, vient, disent-ils, remettre en cause la crédibilité même du gouvernement du Québec et celle des sommets socio-économiques qu'il organise, dont celui de l'Estrie tenue à la fin de janvier.

Au cours d'une conférence de presse, ils ont en effet dévoilé que le ministère des Affaires sociales, par l'entremise du ministre du Travail et député de Sherbrooke, M. Raynald Fréchette, veut revenir sur sa parole et acheter à rabais des engagements pris envers le Centre de santé des femmes, le Centre de jour de l'Escale, le projet Agrigarde Wotton et le Centre instructif et récréatif des femmes de Lac-Mégantic.

Pour les promotrices et pour l'Assemblée, cette attitude est inqualifiable et inacceptable. C'est d'ailleurs le sens d'une résolution acceptée à l'unanimité, le 4 juin, par l'Assemblée, responsable du suivi du sommet.

"L'Assemblée demande aujourd'hui au gouvernement du Québec de donner suite le plus rapidement possible à ses engagements face à ces quatre projets. Le temps n'est plus aux études et aux négociations sinon c'est la crédibilité même du gouvernement du Québec qui est en cause", a déclaré Mme Diane Lemieux, responsable de ce secteur socio-communautaire à l'Assemblée.

Centre de santé des femmes

Lors du Sommet, le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, était représenté par son collègue du Travail, M. Raynald Fréchette. Face à la demande du Centre de santé des femmes de Sherbrooke, M. Fréchette avait déclaré que le projet et les objectifs poursuivis par l'organisme sont tout à fait louables, avant d'ajouter que les crédits

Puis, ce fut le silence complet.

Après avoir déjà entamé son année fiscale et après de vaines tentatives en vue de savoir ce qu'il advenait de ces 140.000 \$, le Centre se voit maintenant proposer par le cabinet du ministre Fréchette la seule somme de 30.000 \$. A prendre ou à laisser.

"Cette situation est inacceptable et nous demandons au gouvernement du Québec de faire preuve de cohérence. Nous voulons lui rappeler que la population a pris très au sérieux cet effort de concertation en vue du développement social et économique qu'a été l'opération du Sommet.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement du Québec fasse preuve du même sérieux", a déclaré Mme Danielle Dupuis, au nom du Centre.

L'Escale

Le projet de Centre de jour de l'Escale vit la même situation.

Après avoir reçu la confirmation lors du sommet que le ministère des Affaires sociales accordait 65.000 \$ pour la première année d'opération, voilà que les promotrices, après des mois de démarches restées sans réponse, se voient proposer par le cabinet du ministre Fréchette une offre de règlement de 30.000 \$.

Pour Mme Anita Roy, cette réponse décevante ne nous démobilisera pas. Un centre de jour en permanence, c'est indispensable.

A Lac-Mégantic

Quant au Centre instructif et récréatif des femmes de Lac-Mégantic, c'est une somme de 70.000 \$ en vue de consolider l'organisme et permettre son expansion, qui a été accordée par le ministre Fréchette, au nom du ministre Chevrette.

En février, mars, avril et mai, les demandes répétées de

Concessions fermées Omerville, oui, mais pas Magog

SHERBROOKE — Les concessionnaires Renault-AMC qui ferment leurs portes sont ceux de la rue King ouest à Sherbrooke et d'Omerville. Et surtout pas celui de Magog comme l'affirmait erronément le titre coiffant l'article publié dans l'édition de mardi.

A cause de cette méprise, le garage Pomerleau et Fils de Magog a été littéralement inondé d'appels de clients. Si le titre indui-

sait les lecteurs en erreur, la lecture du texte pouvait corriger la situation puisqu'il y était mention du nom des deux garages concernés, soit Autos Amara, de Sherbrooke, et Autos Monaco, d'Omerville.

La Tribune ne peut que s'excuser auprès du propriétaire, des employés et des clients du concessionnaire Renault-AMC de Magog, le garage A. Pomerleau et Fils.

ce secteur à l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie, de Mme Danielle Dupuis, du Centre de santé des femmes, et de Mme Anita Roy, de l'Escale.

L'ÉTÉ EST LÀ! PROFITEZ DE NOS VALEURS RAFFRAÎCHISSANTES



RABAIS 30%

PROTÉGEZ VOS YEUX

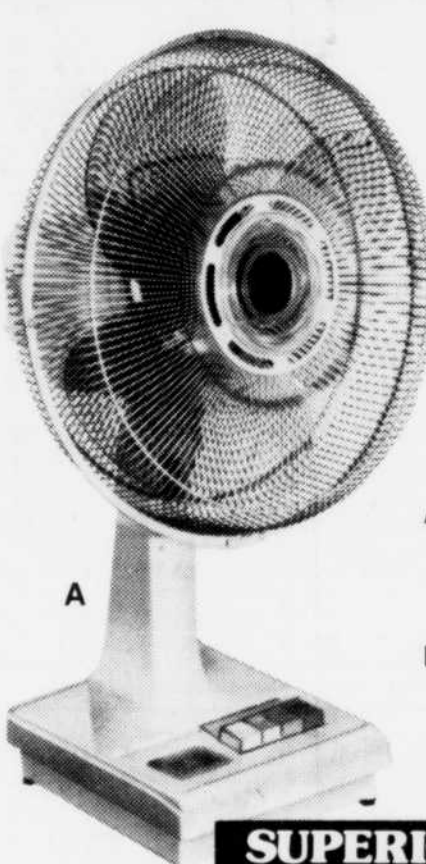
Voyez notre vaste sélection de lunettes solaires, y compris POLAROID[®], sur les présentoirs Riviera[®] de nos magasins.

COUR. \$9.99 à \$19.99

6⁹⁹ à 13⁹⁹



Riviera



A

SUPERIOR

AUBAINE!

VENTILATEURS OSCILLANTS SUPERIOR

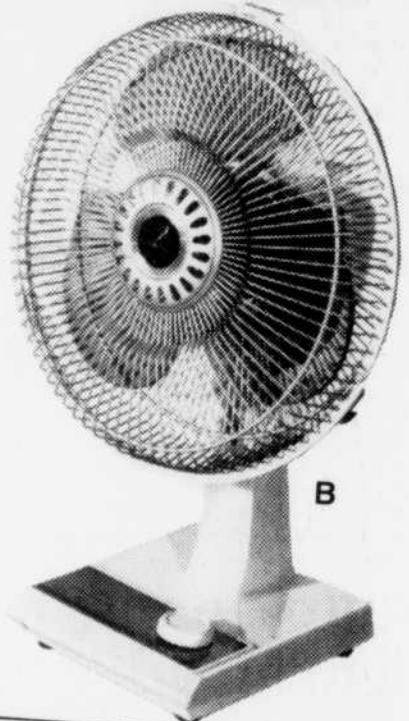
Fonctionnement silencieux; pales modelées pour rendement optimal; inclinaison réglable.

A. Modèle 12", 3 vitesses. #726-646

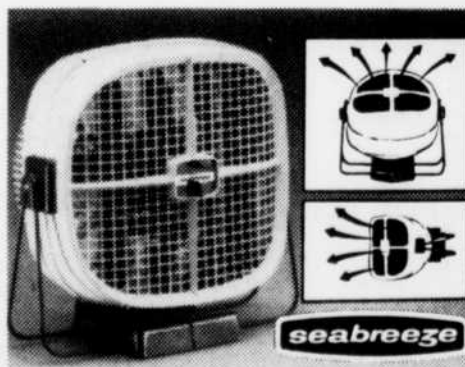
28⁸⁸

B. Modèle 9", 2 vitesses. #726-711

23⁹⁹



B



seabreeze



Air King

RABAIS \$2

VENTILATEUR 10" OSCILLANT 2 VIT.

4 volets encastrés dispersent l'air partout... pas de pièce extérieure mobile. Peut se fixer au mur.

COUR. \$29.99 #726-356

27⁹⁹

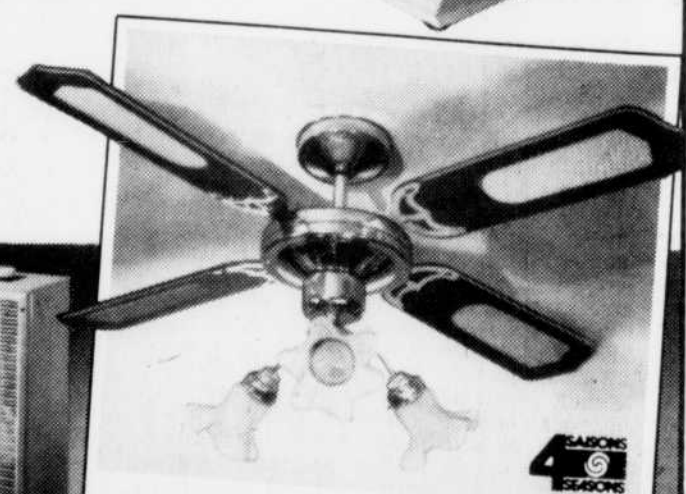
En vigueur jus. 29 juin 1985

OFFRE D'ÉTÉ!

MODÈLE CARRÉ 20" 3 VITESSES

Ventilateur à disjoncteur sécuritaire. Pales modelées pour rendement maximal. Agréé ACNOR. #726-489

32⁹⁹



4 SEASONS

RABAIS \$15

MODÈLE DE PLAFOND 48" EN LAITON

Ce ventilateur consomme moins d'énergie qu'une ampoule ordinaire. 4 pales en teck rotin. 3 vitesses, réglables par chaînette. Carter en métal. Garanti 5 ans par fabricant.

COUR. \$129.99 #726-026

114⁹⁹

RABAIS \$5

NECESSAIRE "TULIPES"

3 diffuseurs givrés pour lumière douce. Se fixent facilement au ventilateur.

COUR. \$39.99 #726-034

34⁹⁹

Distribution aux Consommateurs

SUIVEZ LE GUIDE DES BONNES VALEURS!

SHERBROOKE:
Carrefour de l'Estrie.

Volte-face de Québec imputable à Fréchette?

par Gilles Fisette

SHERBROOKE — Qu'est-ce qui peut expliquer une telle volte-face du gouvernement du Québec en ce qui concerne des engagements fermes et publics envers des projets majeurs qui, finalement, nécessitent des déboursés infimes si l'on tient compte de l'ordre de grandeur des sommes accordées lors du Sommet socio-économique de l'Estrie?

Le cas des projets socio-communautaires était un peu particulier, dans le sens que le ministre responsable des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, n'avait pu assister au sommet et avait délé-

gué en son nom le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette. Le ministre Chevrette veut-il profiter du fait qu'il n'était pas là pour revenir sur des engagements, en justifiant une quelcon-

meprise dans la portée du mandat confié au ministre Fréchette? Le ministre Fréchette est-il allé trop loin et a-t-il outrepassé son mandat?

Pour le directeur général de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie, M. Michel Bousquet, on pourrait sans doute s'aventurer dans cette dernière voie et penser que le ministre Raynald Fréchette a pris sur lui de dire oui aux quatre projets du secteur socio-commu-

nautaire qui font maintenant l'objet d'une négociation à la baisse. C'est d'ailleurs le sens que l'on pourrait donner aux propos de M. Fréchette qui, dès l'ouverture des débats concernant ces projets, avait déclaré: "Le ministre des Affaires sociales s'est excusé de ne pouvoir être présent avec nous pour participer à nos délibérations. Il a pris le risque de me demander de le représenter et j'ai assumé ce risque-là et, quand je parle de ris-

que, c'est à lui que je pense et non à moi."

Hier, il a été impossible de parler à M. Fréchette et de savoir ainsi si le risque, finalement, n'a pas été pris sur le dos des promoteurs des projets socio-communautaires. L'appel logé à son cabinet n'a pas été retourné.

Des démarches entreprises hier auprès du cabinet de M. Chevrette ont également connu l'échec, l'appel n'ayant pas été retourné.

D'autres projets compromis?

SHERBROOKE (GF) — Pour l'instant, il est impossible de savoir si d'autres projets majeurs, combien et pourquoi, connaissent

le même sort que les quatre projets du secteur socio-communautaire ayant fait l'objet d'engagements fermes qui sont remis en ques-

tion par le gouvernement du Québec.

Selon M. Michel Bousquet, le directeur général de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie, il faudra attendre la prochaine réunion du conseil d'administration pour faire la lumière sur le sujet. Cette réunion est prévue pour le 26 juin.

Pour l'instant, ajoute-t-il, un bon nombre de projets sont en marche ou ont reçu les sommes promises. De ce côté, tout va bien.

Par contre, il est

certain que les choses ne vont pas aussi rapidement pour la majorité des projets.

Mais, de signaler M. Bousquet, avant de tirer des conclusions, il faut comprendre que divers facteurs peuvent expliquer des retards dans le déroulement des projets et ne pas jeter la pierre au gouvernement.

Ces retards, précise-t-il, sont inhérents au déroulement de projets. Surtout s'ils sont majeurs. Ils peuvent s'expliquer par la disponibilité des promo-

teurs, leur capacité de travail, les implications des projets, les inévitables oppositions de certains groupes à intérêts divergents, le nombre de ministères concernés, etc.

Selon M. Bousquet, il fallait prévoir que la réalisation de tous les projets acceptés dans le cadre du Sommet socio-économique de l'Estrie ne se réaliseront pas entièrement au cours de la première année, l'important étant qu'ils se réali-

Pas de désaffiliation malgré un vote favorable en ce sens

SHERBROOKE (GF) — Le processus de désaffiliation du Syndicat des enseignants du Collège de Sherbrooke de la fédération de la CEQ au profit de la fédération de la CSN, ne sera pas mis en branle.

Ainsi en ont décidé les syndiqués au cours d'un référendum tenu jeudi, lundi et mardi et dont les résultats ont été dévoilés, hier après-midi, par le vice-président du Syndicat et président du référendum, M. Daniel Berthold.

De ce référendum, il ressort que la désaffiliation a toutefois rallié la majorité des votants.

Ainsi, 139 enseignants ont voté en faveur de la désaffiliation tandis que 98 autres se prononçaient contre un tel processus. Un vote a été annulé.

Malgré cette majorité de 58 pour cent des votants, les partisans de la désaffiliation ne pourront voir leur rêve se réaliser. Il faut comprendre qu'en vertu de la charte du syndicat, il leur fallait obtenir le consentement de la majorité absolue des membres du syndicat. Or, ce syndicat compte quelque 338 membres habilités à voter. Il fallait donc

l'accord de 170 membres.

Pour M. Berthold, on peut se réjouir du fait que 70 pour cent des membres ont participé à ce référendum. Toutefois, on peut déplorer la polarisation des membres autour de cette question et, dit-il, espérer que cela n'entache pas la vie syndicale.

Selon lui, on peut également déplorer que le débat sur ce sujet n'ait pas été mené avec toute l'attention méritée, faute de temps. Le débat, finalement, n'aura été entamé que lors des derniers jours.

Pour un partisan affiché de la désaffiliation, M. Denis Lamoureux, le résultat du référendum est loin d'être décevant et, en fait, est fort motivant pour les partisans de la désaffiliation qui n'ont pas l'intention d'enterrer à tout jamais le projet. Loin de là, dit-il.

Il conclut en disant croire que la polarisation des votes ne révèle pas une profonde dissension au sein du Syndicat. "Les débats ont toujours été menés sereinement. On ne voulait pas tout casser. Et pour la vie syndicale, on peut penser que ce débat aura été très positif. D'autant plus que, l'on entre dans une période de négociations."

Equipements de plein air adéquats

SHERBROOKE (MM) — Les Estriens et Estrieennes se disent à 85 pour cent satisfaits des équipements de plein air qui sont mis à leur disposition.

C'est du moins ce que révèle une étude que vient de réaliser le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec dans le cadre de la Conférence nationale du loisir.

Cette étude révèle de plus que, dans l'ensemble du Québec, le taux de satisfaction s'établit à 82 pour cent.

Cette consultation, effectuée auprès d'un échantillonage représentatif de la population du Québec, visait à connaître la satisfaction des gens à l'égard des services de loisir mis à leur disposition et à évaluer les conditions devant leur permettre d'utiliser leur temps de loisir selon leurs aspirations.

Cette enquête révèle également un taux de participation de 46 pour cent aux activités touristiques. Dans ce secteur, l'offre d'activités est considérée suffisante par 85 pour cent de la population.

Dans le domaine des activités physiques et sportives, 32 pour cent de la population de la région affirme s'être adonnée à diverses activités. De plus, les activités dites libres semblent davantage appréciées que celles impliquant certains éléments d'encadrement. En ce qui concerne la quantité et la qualité des équipements, le taux de satisfaction atteint 85 pour cent.

La pratique des activités de plein air at-

tire 55 pour cent de la population.

Invités à émettre une appréciation sur la quantité d'activités et d'équipements dans ce secteur, les répondants se sont montrés satisfaits dans une proportion de plus de 80 pour cent.

Le secteur faunique présente des activités qui attirent 22 pour cent de la population. La quantité des services offerts est, quant à elle, appréciée dans une proportion de 93 pour cent. Au chapitre des activités fauniques les plus pratiquées, la pêche semble avoir la faveur populaire.

Par rapport à l'ensemble de la population, un Québécois sur quatre s'est adonné à la pratique d'activités socio-culturelles. La région de l'Estrie montre quant à elle un taux de participation de 22 pour cent dans ce secteur. L'offre d'activités dans cette région satisfait la population dans une proportion de 88 pour cent.

Appelés également à donner une appréciation sur les loisirs des jeunes de moins de 15 ans, les répondants ont exprimé leur satisfaction à l'égard des activités offertes dans une proportion de 85 pour cent.

Quant aux loisirs organisés par les municipalités, 53 pour cent de la population s'estime satisfaite des services reçus.

Enfin, le bénévolat, élément essentiel au bon fonctionnement des loisirs dans les différents secteurs d'activités, implique 16 pour cent de la population.

Vente semi-annuelle

des lingerie GENDRON et SILHOUETTE
du 12 au 22 juin 1985

Lot de
ROBES DE NUIT
à 30% et 50%
de rabais

Lot de
ROBES DE NUIT
à 14⁹⁹

Lot de
SOUTIENS-GORGE
à 9⁹⁹

Lot de
BAS CAMEO
60% DE RABAIS

De 15 à 50% SUR TOUS LES MAILLOTS DE BAIN

Plusieurs autres spéciaux dont vous pouvez profiter!

Lingerie
GENDRON

180, Wellington nord
Sherbrooke, 562-0643

Lingerie
SILHOUETTE

21, Wellington nord, 569-4394
et Carrefour de l'Estrie
Sherbrooke 567-6713

Autant, pour si peu et si frais!

Produit Honduras Canada #1
BANANES
.33
la livre ou .73/kg

Produit États-Unis Canada #1
CHOU-FLEUR
.97
gros 16

Produit États-Unis Canada #1
NECTARINES
.77
la livre ou 1.70/kg

Produit Chili Canada #1
RAISIN ROUGE "Empereur"
.97
la livre ou 2.14/kg

POIS MANGE-TOUT
Produit États-Unis Canada #1
1.97
la livre ou 4.34/kg

LUZERNE
Produit Québec Canada #1
contenant de 1 chopine ou 568 ml
.47

ANCO
BRIE St-Éloi
447 /lb ou 955/kg

Produit Québec Canada #1
LAITUE ROMAINE
.47

Produit Québec Canada #1
ÉPINARD
Sac de 10 on ou 284 gr
.57

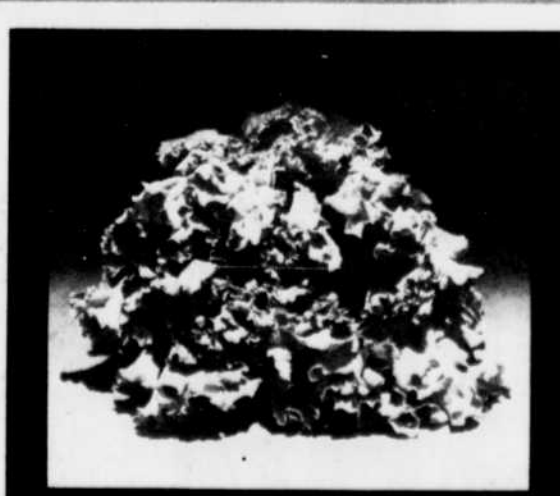
Produit États-Unis Canada #1
KIWI
3 pour
.97
gros 42

BISCUITS
"Mr. Biscuit"
Tartes aux fraises
1.47 /lb ou 3.24/kg
Pépinot
1.77 /lb ou 3.90/kg
"Interbake"
Barres à la noix de coco
1.57 /lb ou 3.46/kg
Éclairs
2.27 /lb ou 5.00/kg

SHERBROOKE 64 des Grandes Fourches Sud
50 Jacques Cartier Nord
MAGOG 930 Principale Ouest

Le Végétarien
Une bonne habitude

EN PLUS
sur présentation
de ce coupon



LAITUE EN FEUILLE
Produit Québec

.07
chacune
maximum 4 par client
avec tout achat
minimum de \$ 7.00

COUPON VALIDE
DU 18 JUIN
AU 22 JUIN
SEULEMENT

Limite d'un coupon
par client
par visite
échangeable
aux Végétarien
de Sherbrooke
et Magog.



JUSQU'A

33 $\frac{1}{3}$

DE RABAIS

SUR LES

BAS PRIX GEMMA

POUR UN VASTE CHOIX DE MOBILIERS DE CUISINE, DE PATIO,
B.B.Q., ACCESSOIRES DE JARDINAGE ET GLACIERE DIVERS FORMATS.

CES SPECIAUX SONT DISPONIBLES DANS NOS MAGASINS DE SHERBROOKE ET TROIS-RIVIERES SEULEMENT!



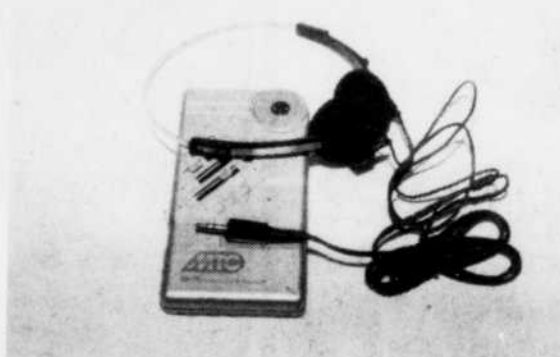
RABAIS DE

50%

SUR
ENSEMBLES DE
VALISES

EN NYLON RESISTANT
6 PIECES (DISPONIBLE
EN GRIS SEULEMENT)
Rég. \$59.95
SPECIAL GEMMA

29⁸⁸ l'ens.



RABAIS DE 32%
SUR RADIO AM / FM STEREO
AVEC CASQUE
(GARANTIE 90
JOURS)
Rég. \$21.95
SPECIAL
GEMMA

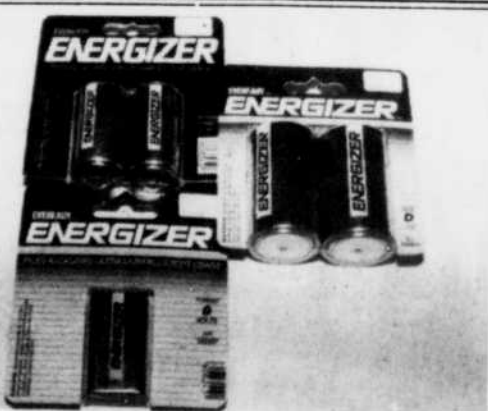
14⁸⁸



RABAIS DE 25%
SUR HORLOGE AU QUARTZ

A MOTIF MODERNE
Rég. \$15.95
SPECIAL
GEMMA

11⁸⁸

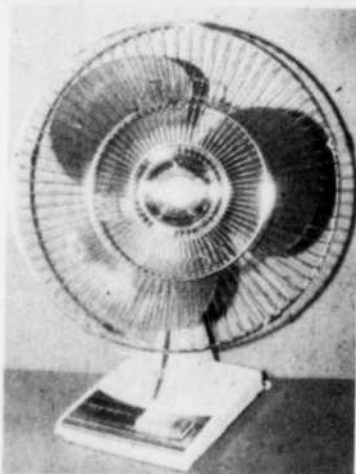


RABAIS DE 33 $\frac{1}{3}$ %
SUR PILES "ENERGIZER"

C. D. 9V
Rég. \$4.39
SPECIAL
GEMMA

2⁸⁸

SUPER
ACHAT
VENTILATEUR
16"
3
VITESSES
Rég. \$44.95
SPECIAL
GEMMA



36⁸⁸

EPARGNEZ \$40 SUR

MAGNETOCASSETTES
AM / FM STEREO A
ENCEINTES AMOVIBLES

(GARANTIE 90 JOURS)
Rég. \$139.95



SPECIAL GEMMA

99⁸⁸

NOUS NOUS RESER-
VONS LE DROIT DE LI-
MITER LES QUANTITES.

GEMMA



CERTAINES PHOTOS PEU-
VENT DIFFERER LEGERE-
MENT DES ARTICLES AN-
NONCES.



GEMMA

LE NO. 1 DES BAS PRIX

VOUS PRÉSENTE UNE VÉRITABLE EXPLOSION DE SPÉCIAUX
 Prix en vigueur du 19 au 22 juin '85 inclusivement ou jusqu'à épuisement de la marchandise.
ALLANT JUSQU'À

50%

RABAIS DE
50%

SUR
**SERVIETTES
 DE
 PLAGE**

EPAISSES ET SOUPLES
 AUX IMPRIMES COLORES
 30" x 60"

Rég. \$9.95

**SPÉCIAL
 GEMMA**

4⁹⁷

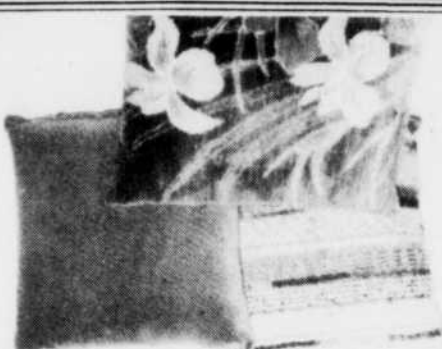


RABAIS DE 25%
 SUR SACS DE PLAGE
 (FOURRE-TOUT)
 EN VINYLE RESISTANT
 COULEURS ASSORTIES
 Rég. \$1.99
SPÉCIAL GEMMA

1⁴⁴

RABAIS DE 25%
 SUR CENDRIERS
 SUR PIED
 POUR PATIO
 COULEURS ASSORTIES
 Rég. \$5.95
SPÉCIAL GEMMA

4⁴⁴



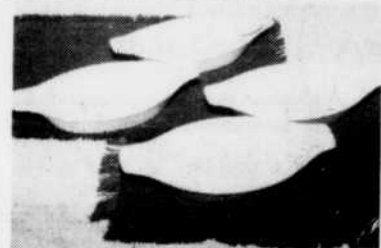
RABAIS DE 30%
 SUR COUSSINS DECORATIFS
 COULEURS ASSORTIES
 Rég. \$3.49
SPÉCIAL GEMMA

2⁴⁴



RABAIS DE 36%
 SUR COUTEAUX MIRACLE
 Rég. \$2.95
SPÉCIAL GEMMA

1⁸⁸



RABAIS DE 33% sur
 PLATS A GRATINER

ENSEMBLE DE 4
 Rég. \$8.95
**SPÉCIAL
 GEMMA**

5⁸⁸



RABAIS DE 30% SUR
 CRUCHE ISOTHERME

"GOTT", 2
 LITRES
 Rég. \$6.49
**SPÉCIAL
 GEMMA**

4⁴⁴



**SUPER SPECIAL
 SACS A ORDURES**

GRAND FORMAT
 POUR JARDIN
 POT DE 5
 LITRES
 Rég. \$1.49
**SPÉCIAL
 GEMMA**

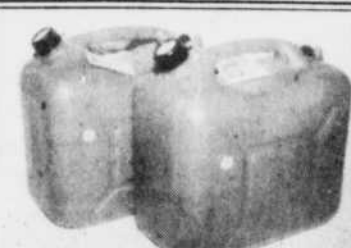
.99

RABAIS DE
 30% SUR
**PEINTURE
 GEMMA**

SEMI-LUSTRE
 LATEX BLANC
 4 LITRES

Rég. \$11.95
**SPÉCIAL
 GEMMA**

8⁸⁸



RABAIS DE 30% SUR
 BIDON A ESSENCE

PLASTIQUE
 RESISTANT
 5 GALLONS
 Rég. \$9.95
SPÉCIAL GEMMA

6⁸⁸



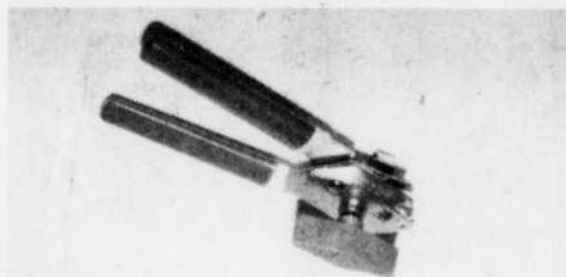
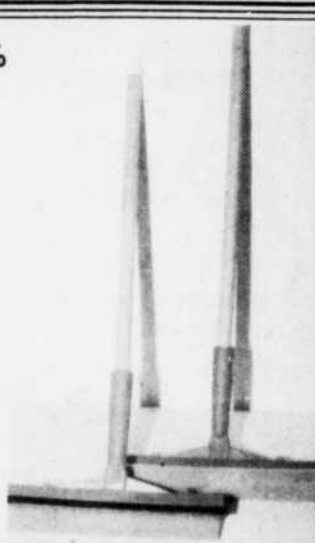
RABAIS DE 45% SUR ENSEMBLE
 PORTE-
 POUSSIÈRE
 ET BROUSSE

Rég. SPECIAL
 \$1.79 GEMMA

.99

RABAIS DE 50%
 SUR RACLETTE
 EPONGE
 POUR VITRES
 Rég. \$1.99
SPÉCIAL GEMMA

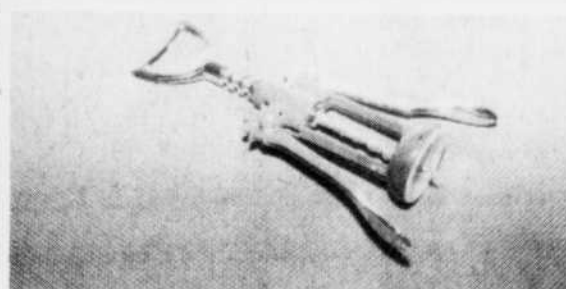
.99



RABAIS DE 45% SUR
 OUVRE-BOITE MANUEL

Rég. \$1.79
**SPÉCIAL
 GEMMA**

.99



RABAIS DE 35% SUR
 TIRE-BOUCHON A POIGNEES

Rég. \$1.59
**SPÉCIAL
 GEMMA**

.99

RABAIS DE
33%
 SUR

**MONTRES
 DIGITALES
 ETANCHES**

"VECTOR"
 POUR ELLE ET LUI.

Rég. \$5.95
SPÉCIAL GEMMA

3⁹⁷



DES SPECIAUX DANS TOUS LES RAYONS ET PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX NON ANNONCES DANS CHACUN DES MAGASINS GEMMA

GEMMA

LE CENTRE D'AUBAINES PAR EXCELLENCE DES QUEBECOIS.

405, BELVEDERE SUD, SHERBROOKE

Centre commercial d'Asbestos
 525, 1ère Avenue, Asbestos, Qué.

188, boul. Bois-Francis nord,
 Victoriaville

65, Wellington,
 Coaticook

Multiplication des opérations radar à Ascot

par Michel Morin

ASCOT — Dans le but évident de réduire la vitesse excessive sur les principales artères de la municipalité d'Ascot, et par le fait même de réduire le nombre anormalement élevé d'accidents de la route, les élus municipaux ont adressé une demande au directeur de la Régie intermunicipale de police Ascot-Lennoxville pour que le nombre d'opérations radar soit doublé, sinon triplé.

Cette résolution, proposée par le conseiller Michel Beaulieu, a été présentée lors de la dernière assemblée du conseil municipal et elle doit s'appliquer immédiatement.

Par conséquent, les automobilistes qui empruntent les différentes rues de la municipalité d'Ascot de-

vront se montrer vigilants, puisque la présence de policiers sera infiniment plus constante.

Bien que ces opérations radar seront effectuées un peu partout à Ascot, les secteurs principalement visés sont la route 108 et les rues Belvédère et Dunant.

"Nous voulons que tous les ef-

forts soient garantis pour que les limites de vitesse permises soient respectées. En agissant de la sorte, nous voulons assurer une plus grande sécurité aux citoyens. Et ces opérations radar ne seront pas uniquement effectuées le jour, mais bien 24 heures sur 24", de préciser le conseiller Michel Beaulieu.

Dans les derniers rapports policiers, il apparaît que six accidents de la circulation se sont produits en mai, alors que depuis le début du mois de juin, les policiers sont déjà intervenus sur la scène de cinq accidents.

Le pire accident s'est déroulé le 7 juin dernier alors que cinq personnes ont perdu la vie lorsqu'une fourgonnette et une automobile sont entrées en collision.

En mai, les policiers de Métro-Police Ascot-Lennoxville ont effectué une quinzaine de ces opérations. Pour ce qui est du mois de juin, un total de 16 opérations radar ont été menées jusqu'à ce jour.

"A tout le moins, nous voulons que le nombre de ces opérations soit doublé et, si c'est possible,

qu'il soit triplé. La vitesse dans la municipalité d'Ascot est excessive et le danger, pour la vie des automobilistes, est constant", d'ajouter M. Beaulieu.



Michel Beaulieu

L'ex-présidente du PLQ-Arthabaska nie toute mésentente avec le candidat Gardner

VICTORIAVILLE (MC) — La présidente démissionnaire de l'Association libérale du comté d'Arthabaska, Mme Berthe Blanchet, nie formellement qu'une mésentente entre elle et le candidat Laurier Gardner est à l'origine de sa démission.

Pendant la dernière course à l'investiture libérale, certains ont associé Mme Blanchet au candidat Guy Lemieux. Or, ce dernier a été défait par M. Gardner.

Dès lors, des rumeurs ont commencé à circuler à l'effet que les réunions de l'exécutif n'étaient pas toujours faciles et que la présidente quitterait éventuellement ses fonctions.

"Sur certains sujets, il y a eu des malaises, avoue-t-elle. Mais cela ne veut pas dire lorsque l'on n'est pas tout à fait d'accord que la chicanerie est prise."

A ceux qui estiment que la présidente a été littéralement tassée par le candidat Laurier Gardner, Mme Blanchet répond: "c'est absolument faux." Précisant qu'une année d'élection est très exigeante, elle affirme qu'elle n'a plus pas le temps de s'occuper de la présidence.

"Je pensais que les élections auraient lieu au printemps. Maintenant, je crois qu'elles n'auront pas lieu avant 1986. Je suis inscrite à l'Université Laval pour compléter mon certificat en politique, à raison de deux cours par semaine."

Curieusement, cette militante du parti depuis 1979 n'a pas l'intention de participer à la prochaine campagne. Enfin, elle n'a pas voulu discuter de la démission de quatre autres membres.

Mais le candidat Gardner a avoué, pour sa part, que le départ de Mme Blanchet et de la vice-présidente Gisèle Mailloux découlent d'un malaise au sein de l'exécutif.

Toutefois, il a insisté sur le fait que les démissions de la secrétaire Denise Bernard et des responsables de secteur André Desruisseaux et Madeleine Leclerc, sont motivées par "des raisons très personnelles".

Enfin, M. Guy Lemieux a confirmé qu'il étudie actuellement la possibilité d'accepter un poste au sein de l'exécutif, sans toutefois identifier la présidence ou la vice-présidence.

Foudroyée en jouant au golf à Waterloo

WATERLOO (PC) — Une femme de 31 ans est morte sur le coup hier après-midi après avoir été foudroyée alors qu'elle jouait au golf au club de Waterloo, dans l'Estrie.

Mme Rolande Roy disputait alors une ronde amicale dans le cadre d'un tournoi de la Sécurité du Québec.

Vers 15h05, il y a eu une ondée au cours de laquelle un éclair a lézardé le ciel et a atteint Mme Roy à l'arrière de la tête. Elle se trouvait alors près d'une trappe de sable.

La jeune femme s'est évanouie sous les yeux de ses partenaires de jeu horrifiés, parmi lesquels se trouvait son mari Yves. Immédiatement, quelqu'un est allé appeler une ambulance.

Quelques minutes plus tard, le véhicule arrivait en trombe sur les lieux du drame. Le corps de Mme Roy a été conduit à la morgue où un médecin n'a pu que constater le décès.

"Quand les autres golfeurs ont su ce qui était arrivé, ils ont tous arrêté de jouer", a indiqué un policier qui a participé au tournoi.

"Personne n'avait le goût de poursuivre sa ronde. La plupart des gens sont même repartis à la maison sans prendre part au souper."

Mme Roy et son mari étaient venus de loin pour participer à cette journée spéciale. Le couple était descendu de Rouyn, en Abitibi, où travaille l'agent Roy.

...en bref

• Lennoxville

LENNOXVILLE (MM) — A défaut de trouver des personnes désireuses d'organiser des activités dans le cadre de la fête de la St-Jean Baptiste, les élus municipaux de Lennoxville ont été contraints de retourner la subvention de 750 \$ qui avait été versée à cette fin par le ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche du Québec.

Le député fédéral de Sherbrooke, Jean Charest, a fait parvenir un chèque au montant de 7,203 \$ à la ville de Lennoxville, somme qui représente une avance dans le cadre du programme Canada au travail. Ce montant servira à organiser l'Exposition artisanale de Lennoxville.

Les élus municipaux ont accepté la démission de M. Victor Leunens qui agissait à titre de contrôleur de chiens pour Lennoxville.

En revanche, le conseil municipal a accepté l'offre de services de la firme "Contrôle canin de l'Estrie Inc." de Rock Forest à qui a été confié le mandat d'exercer le contrôle de chiens dans la ville.

• Richmond

RICHMOND (GM) — Le conseil d'administration du C.L.S.C. du Val St-François tiendra ses deux prochaines rencontres régulières, le mercredi 1 juin 1985 à 19 heures dans les locaux du Giboulot, rue Champêtre, à Valcourt et le jeudi 20 juin à 19 heures dans les locaux du CLSC situés au 110 rue Barlow à Richmond.

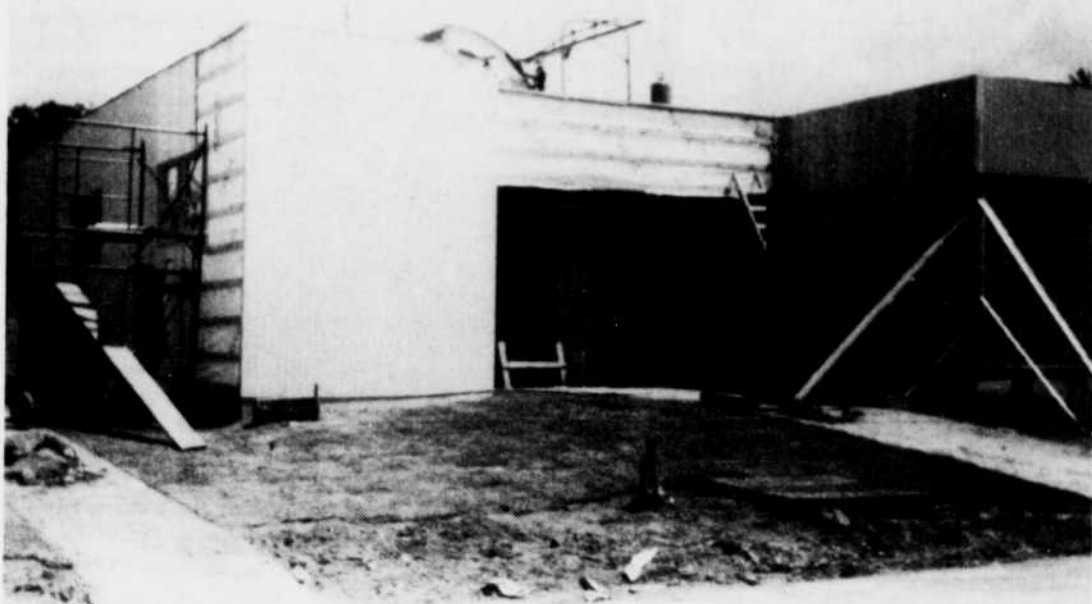
Les personnes intéressées à assister aux délibérations des membres du conseil sont les bienvenues.

• Magog

MAGOG (GP) — La ville a retenu les services de la firme Urbanitek afin de préparer les dossiers pour lesquels Magog est éligible à des subventions dans le cadre du développement de la station touristique Magog-Orford. Seul le programme Berges neiges dont l'entente est déjà signée est exclu de cette entente pour laquelle les honoraires ne devront pas dépasser 10,000 \$.

Magog a offert sa participation au programme Défi 85, dont le but est de créer des emplois d'été pour étudiants. La contribution de la ville ne dépassera pas 30 pour cent des coûts d'embauche qui ne dépasseront pas 5,240 \$ pour trois emplois.

Le département électrique a fait l'acquisition de 300 compteurs au coût total de 12, 088 \$.



Maison du tourisme

La Maison du tourisme de Stanstead-Est sera ouverte officiellement d'ici une semaine par le ministre du Tourisme, Marcel Léger. Construite au coût de 160,000 \$ et située à quelques mètres de l'actuel kiosque d'information touristique, la nouvelle Maison du tourisme est si-

tuée à plus de trois kilomètres de la frontière canado-américaine. C'est la firme Construction Longer de Sherbrooke qui a obtenu ce contrat. La bâtisse comprend une salle de montre, un comptoir pour les informations, un bureau pour le personnel et un entrepôt.

(Photo La Tribune par Maxime Doyon)



SOLDE DE 10 JOURS OCCASIONS SENSAS!

MASCARA EN PRIME

Colorant
"Haute Mode".
L'Oréal et mascara
(noir).

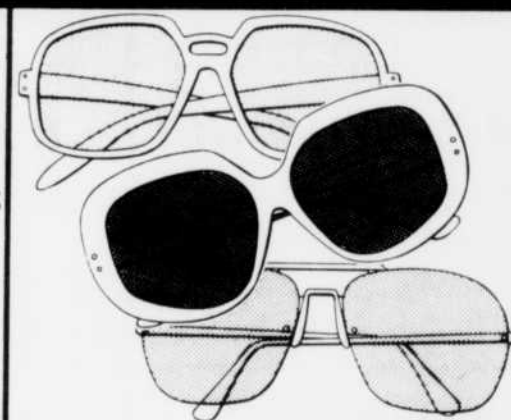


L'Oréal
en prime
5.19
chac.

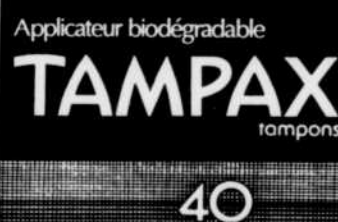
PRIME DE
33%



SHAMPOOING OU
REVITALISANT
"ORGANICS"
DE FABERGÉ.
450 mL et 150 mL
en prime. **2.79**
chac.



1/3 DE RABAIS*
Lunettes de soleil
FOSTER GRANT
* 1/3 de rabais sur les prix courants de toute notre sélection de lunettes de soleil Foster Grant.



Tampons Tampax
Ordinaires
ou désodorisants.
Paquet de 40 **4.59**
le paquet



PRIME DE 20%
Pansements "Band
Aid" de Johnson.
100 pansements
et 20 en prime. **2.69**
chac.



Lotion ou huile
Hawaiian
Tropic.
240 mL. **3.99**
chac.



POUDRE
JOHNSON
POUR
BÉBES
700 grammes
3.79
chac.



ASPIRIN
En boîte
de 100
comprimés. **1.99**



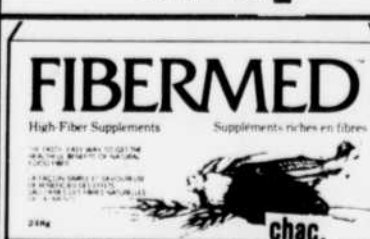
Dépilatoire
Neet.
175 mL **2.49**
chac.



20% DE RABAIS*
Rabais de 20%
sur toute notre
sélection de pro-
duits cosméti-
ques Max Factor.
* Sur les prix
courants.



Edulcorant
Sucaryl.
100 sachets. **2.149**
pour



Supplément en fibres
Fibermed
Ordinaire ou
à saveur de fruits.
248 g. **2.79**
chac.



Débar-
bouillettes
humides
Wet Ones.
Paquet
de 70. **1.99**
le paquet



20% DE RABAIS
Sur produits "Enjolli"
Tels que: Eau de Cologne ou bain
moussant. Et à l'achat de \$10.00 de
ces produits, obtenez en prime une
tasse "Enjolli".

Prix en vigueur jusqu'au 29 juin 1985. Venez tôt pour un meilleur choix!

Nous nous réservons

le droit de limiter les quantités.



PLAZA ROCK FOREST
HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: 9h à 17h30 JEUDI et VENDREDI: 9h à 21h SAMEDI: 9h à 17h
GARAGE D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: 8h à 18h JEUDI et VENDREDI: 8h à 21h SAMEDI: 8h à 17h (FERME DE 12h à 13h)
GARAGE: Pour rendez-vous, TEL.: 564-7443

4857, boul.
Bourque,
Rock Forest



Une très bonne
raison pour
venir manger
chez... **Woolco**

Maison de convalescence à Magog: projet sur la bonne voie

par Gilles Pelloille

MAGOG — La Caisse populaire de Magog est à fait officiellement don de l'ancienne maison du docteur Voyer, construite sur la rue St-David, à l'organisme Accueil Notre-Dame qui la démolira sur un terrain situé en face de son site actuel, pour y aménager une maison de convalescence.

L'Accueil sera financé par la contribution des clients et le développement de divers projets "honnêtes et valables", alors que 75 000\$ nécessaires à l'achat des terrains, l'installation et l'organisation de la maison se feront par des campagnes de souscription publiques. La participation des Filles de la charité du Sacré-cœur est également acquise pour le fonctionnement de l'oeuvre.

L'Accueil Notre-Dame a été créé sur une initiative du Carrefour du partage de Magog, et il s'adresse aux adultes et aux gens âgés en besoin de transition, de dépannage, ou encore à la recherche d'un lieu de convalescence. "L'Accueil recevra les personnes qui ne sont pas en mesure de subvenir temporairement à leurs besoins à la suite d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale; pendant une période allant de quelques heures à 30 jours, nous leur offrirons l'hébergement, les repas, la surveillance, le service de buanderie et la supervision infirmière

en échange d'un taux quotidien fixe qui reste à déterminer" a indiqué M. Paul-René Gilbert, président de l'oeuvre.

Un service spécial sera aussi disponible à l'intention des familles qui gardent à la maison des personnes âgées ou malades, afin de leur permettre de prendre quelques jours de repos. Un dizaine de personnes pourront être accueillies en même temps dans la maison donnée par la Caisse populaire.

M. Gérard Lacasse, président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Magog-Est a remis les droits de propriété de la maison Voyer à M. Paul-René Gilbert; il a déclaré que la Caisse était propriétaire de cette bâtisse depuis 1978, et que les administrateurs n'avaient pas pu se résoudre à "faire démolir une valeur inestimable du patrimoine de l'est de la ville". Le terrain où est actuellement située la maison sera utilisé par la Caisse pour agrandir son stationnement, et plus tard son immeuble.



M. Paul-René Gilbert, administrateur du projet d'Accueil Notre Dame, a reçu les titres de propriété de la maison Voyer des

maines du président du conseil d'administration de la Caisse de Magog-Est.

Cinq propriétaires de Windsor contestent le taux de taxation

par Claude Corriveau

WINDSOR — Cinq propriétaires de Windsor ont contesté, lundi devant le conseil municipal, le taux de taxation. Ces propriétaires résident dans la partie du 11e rang qui fait partie intégrante de la ville de Windsor. Ils se disent toutefois lésés parce qu'ils ne reçoivent pas les mêmes services que les autres contribuables payant le même taux de taxe.

Le millin pour les contribuables de Windsor est de 2,35\$ du 100\$ d'évaluation. Les cinq propriétaires en cause, Mm. Armand Juneau, Serge Bolduc, Jacques Lussier, Edgar St-Laurent et Bertrand Lussier, estiment que ce taux est beaucoup trop élevé dans leur cas, puisqu'ils ne sont pas desservis par les services d'aqueduc et d'égouts. "De plus, disent-ils dans une lettre portée à l'attention des élus, l'entretien de la route en période hivernale est inadéquat."

"Je suis très conscient de votre situation mais je doute que ce secteur soit, un jour desservi par les services d'aqueduc et d'égouts. L'éloignement de ces propriétés rend impensable l'idée de prolonger les services en question à cause du coût prohibitif que cela occasionnerait", a répliqué le maire de Windsor, Adrien Pélouquin.

Différentes suggestions ont été apportées de part et d'autre, mais le premier magistrat de la ville de Windsor a écarté l'idée de diminuer le millin pour ces résidents.

Même si l'évaluation de leurs propriétés est, en général, d'environ 5 pour cent inférieure à une propriété desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les contestataires entendent bien mener ce dossier à terme.

M. Pélouquin a clos le débat en assurant les cinq propriétaires concernés par les membres du conseil étudierait la question.

Cours de formation apprécié sur la protection du patrimoine bâti

MAGOG (GP) — Le premier cours de formation donné au Québec sur la protection du patrimoine bâti a semblé répondre à un besoin, puisque 18 des 21 inspecteurs municipaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog l'ont suivi.

Organisé conjointement par le ministère des Affaires culturelles et la MRC de Memphrémagog, ce cours de deux jours a été dispensé par un architecte, M. Jean-Pierre Pelletier, à l'aide d'un guide élaboré à cette fin et adapté à la réalité patrimoniale de la MRC. Il a été suivi par un cours sur les droits acquis en matière d'urbanisme et de lotissement donné par Me Michel Poirier.

Les inspecteurs présents ont reçu un certificat des mains de M. Rock Pinsonneault, urbaniste au ministère des Affaires culturelles et de M. Jean-Paul Guillolette, maire du village de Stukely et préfet suppléant de la MRC de Memphrémagog.

Plage municipale: tarif spécial pour les Magogois

MAGOG (GP) — Le conseil de ville de Magog a décidé d'accorder un privilège à ses résidents qui pourront acheter un billet de saison au prix de 25\$ pour accéder en automobile à la plage municipale. Les touristes et les contribuables d'autres municipalités voisines continueront pour leur part à payer le tarif de deux dollars par automobile et par jour.

Cette mesure vise à favoriser les habitants de la ville de Magog qui fréquentent régulièrement la plage municipale située sur la route 112, et qui seraient amenés à des dépenses importantes. "Nous avons aussi pris en considération des demandes d'usagers et l'argument du conseiller Fernand Roy qui voulait éviter que les contribuables de Magog payent deux fois pour leur plage municipale: avec ce tarif préférentiel, ils n'auront pas à trop débours pour profiter des installations" a déclaré le conseiller Denis Lacasse, chargé du dossier des loisirs.

Les Magogois qui désirent profiter du "spécial saison" doivent rencontrer le trésorier adjoint, M. Jacques Henry à l'hôtel de ville et fournir une preuve de leur résidence à Magog. Ils devront aussi fournir le numéro d'immatriculation du véhicule sur lequel le permis spécial sera opposé.

Pour le moment, le péage n'est effectif que les fins de semaine, et il sera quotidien du 1 juillet au 31 août. La première fin de semaine a rapporté 398\$ à la ville qui a l'intention d'utiliser ces revenus supplémentaires à l'amélioration de la plage. L'opération du poste de péage ne coûte pas trop cher aux contribuables, puisqu'il est tenu par deux étudiants qui se relaient et dont les salaires sont subventionnés à 70% par le gouvernement fédéral. Les étudiants sont au poste toute la semaine, même s'ils ne perçoivent pas encore de droit d'entrée pour le moment. "Ils signalent aux usagers que l'entrée sera payante tous les jours prochainement, et ils font de la promotion pour la région en enseignant aussi les touristes, a mentionné le conseiller Lacasse.

Brochure touristique du Haut St-François

EAST-ANGUS — La Corporation de développement économique du Haut St-François lançait lundi soir sa brochure touristique. Publiée à 10,000 exemplaires, la brochure, intitulée Le Haut St-François, une histoire à perte de vue, sera distribuée dans tous les grands centres du Québec, en Estrie et en Nouvelle Angleterre, à la Maison du Québec de Boston.

La brochure comprend une carte géographique de la région et une brève description des attraits de chacune des municipalités membres de la Corporation, ainsi que des photographies. Elle a été conçue et réalisée par Marie Beaudoin et Edith Cournoyer; les photos sont l'oeuvre d'Alain Coulombe.

Mme Cournoyer a indiqué que l'Estrie attirait 15,3% des touristes du Québec créant ainsi un impact économique considérable. On a donc voulu se doter d'un outil de promotion touristique.

Woolco VENTE AU RABAIS DE VÊTEMENTS D'ÉTÉ

25% à 50% de rabais*

25% à 50% de rabais* sur une sélection de t-shirts pour enfants
Garçonnettes et fillettes: 4 à 6X
Filles: 7 à 14

25% à 50% de rabais* sur une sélection de blouses et t-shirts pour dames

25% à 50% de rabais* sur une sélection de robes pour dames

25% à 50% de rabais* sur une sélection de pantalons pour enfants
Garçonnettes et fillettes: 4 à 6X
Filles: 7 à 14

25% à 50% de rabais* sur une sélection de jupes et pantalons pour dames

25% à 50% de rabais* sur une sélection de sacs à main

Venez tôt pour un meilleur choix. Couleurs et tailles interrompues pour chaque sélection.

Plusieurs articles offerts pour tailles fortes. *Sur les prix courants.

Prix en vigueur jusqu'au 22 juin 85. Venez tôt pour un meilleur choix.

Woolco

PLAZA ROCK FOREST

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI 9h à 17h30; JEUDI et VENDREDI 9h à 21h; SAMEDI 9h à 17h; GARAGE D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI 8h à 18h; JEUDI et VENDREDI 8h à 21h; SAMEDI 8h à 17h; (FERME DE 12h à 13h.)

4857, boul. Bourque, Rock Forest

LE REPAS À \$2

Une très bonne raison pour venir manger chez ... Woolco

Le Dr Charles Goulet répond au maire Pelletier

Opposé à la garderie, mais rien contre les enfants

SHERBROOKE (FG) — Le Dr Charles Goulet s'est bien défendu hier d'en avoir contre les enfants, même s'il a signalé, au nom d'un groupe de personnes, son opposition à l'amendement au zonage nécessaire pour l'établissement d'un jardin d'enfants de 10 jeunes, sur la rue Durham.

"Je suis père, et même grand-père. Et je considère avoir bien élevé mes enfants. Ce n'est pas parce que j'exprime une opinion que je suis un marginal ou un gars dérangé", lance-t-il.

Évitant cependant de dire s'il ira jusqu'au bout et signera le registre pour exiger la tenue d'un référen-

dum devant décider du sort de l'amendement au zonage, dont l'avis en ce sens a été donné par le conseil de ville, il a plutôt retourné ses propos vers le maire Jean Paul Pelletier.

"Les discours fielleux du maire Pelletier et de quelques conseillers tient beaucoup plus à la défaite de

leur projet 'Les châteaux du boisé' qu'à l'intérêt provoqué chez eux par l'ouverture d'une garderie dans notre secteur. Un refus au changement de zonage n'est pas un refus au droit des enfants d'exister..."

Il ne faut pas confondre les vraies valeurs avec les intérêts de quelques individus. Il est sot et simpliste de faire de telles affirmations", devait-il émettre.

Bien qu'il ait pris la parole lors de l'assemblée de consultation, le Dr Goulet tenait hier à se dissocier

de toute cette affaire. "Je n'y suis à peu près pour rien dans ce dossier. Ce sont des gens qui sont venus me chercher et m'ont demandé d'exprimer leur opposition devant le conseil. Car le véritable porte-parole s'exprime uniquement en anglais et il s'est déjà fait rabroué par des conseillers dans le passé", a-t-il dit.

En quoi la présence d'une garderie consitue-t-elle une nuisance dans le secteur? Il contourne la question et souligne qu'une garderie "répond moins aux besoins des gens du secteur immédiatement

concerné qu'aux soucis financiers d'une jardinière d'enfants qui a dit ouvertement que son projet est motivé dans un but financier". Et il déclare, cette fois dans un texte, que "le respect des autres, la formation et la présence des jeunes, pour les citoyens de notre secteur, tiennent à des valeurs beaucoup plus profondes qu'à l'implantation d'une garderie".

Bref, selon lui, le fait d'être contre un changement de zonage nécessaire à l'implantation d'une garderie ne veut pas dire être contre les garderies, glissant au passage

que la présence de 10 enfants pourrait accroître de 40 à 60 le nombre de voitures dans le secteur, sur une journée.

Il estime finalement qu'une "véritable consultation" avec les citoyens du secteur aurait pu éviter une telle histoire. "La consultation que Mme Gauthier dit avoir faite s'est limitée à des voisins immédiats et à la conseillère Françoise Dunn. Il me semble que quelqu'un qui tient vraiment à vendre un projet dans son secteur doit rencontrer les gens. Et pourquoi Mme Dunn non plus ne s'est pas impliquée?"

Un nouveau parc pour Ascot Corner

ASCOT CORNER (YR) — Le maire Jean Hardy, d'Ascot Corner, a déclaré hier que la subvention reçue d'Hydro-Québec, en guise de compensation pour le passage sur le territoire de la municipalité de la ligne électrique à haute-tension, allant vers les États-Unis, sera utilisée pour la construction d'un parc et le réaménagement de deux autres.

"En effet, de dire M. Hardy, onze municipalités de la région devaient se partager 2.700.000 \$, venant d'Hydro-Québec, ce qui nous laisse une part de 184.000 \$, que nous venons de recevoir".

Le maire a expliqué qu'un parc neuf sera construit dans le développement domiciliaire Québécois. "Les terrains nécessaires sont achetés, dit-il, et les travaux devraient débuter à la mi-août pour se terminer avant l'hiver, afin que nous puissions y ériger une patinoire, au cours de la prochaine saison froide".

La municipalité effectuera également des améliorations importantes aux deux autres parcs du territoire, en installant un système d'éclairage neuf au village, au champ de balle et sur le court de tennis.

A Ascot Corner

On réclame le CLSC de Sherbrooke

ASCOT CORNER (YR) — Le maire d'Ascot Corner, M. Jean Hardy, a déclaré hier que la municipalité logera une demande au ministère des Affaires sociales du Québec, afin que la population soit desservie par le CLSC Gaston Lesard, de Sherbrooke, plutôt que par le poste de service d'East Angus du CLSC Fleur-de-Lys, de Weedon.

"A la dernière assemblée du conseil municipal, de dire M. Hardy, nous avons reçu des représentants des deux CLSC et nous leur avons fait part de notre décision".

Le maire d'Ascot Corner explique que le conseil municipal a effectué un sondage au sein de la population, par lettre questionnaire envoyée dans chaque foyer, et que la réponse est formelle: "Les citoyens d'Ascot Corner veulent être desservis par le CLSC de Sherbrooke-Est".

"C'est tout à fait logique, de poursuivre M. Hardy, car nous sommes beaucoup plus près de Sherbrooke que d'East Angus, et le transport y est beaucoup plus facile". Le maire a ajouté, de plus, que la population profitera de beaucoup plus de services à Sherbrooke que dans un poste de service, à East Angus.

Un musée dans un wagon

LIMERIDGE

(YR) — La Société d'histoire et du patrimoine de St-Adolphe de Dudswell inaugurerait officiellement, le dimanche 23 juin, un musée du patrimoine et d'histoire, face à la carrière de Limeridge. La cérémonie se déroulera à compter de 14h00.

A la fin de 1984, la Société d'histoire et du patrimoine a obtenu gratuitement un wagon de queue de la compagnie Canadien Pacifique, qui a depuis été réaménagé en musée.

Ce wagon, qui sera ouvert aux visiteurs, permettra de revivre l'histoire de St-Adolphe et de la mine de Limeridge.

Ce musée a pu être ouvert grâce au travail bénévole de plusieurs résidents de St-Adolphe, en collaboration avec les dirigeants de la carrière, qui est intimement liée à l'histoire de la municipalité.

**MARTINEAU
ABATTAGE
D'ARBRES**

• ARROSAGE D'ARBRES
• TRAITEMENT DE PELURES
• ENTRETIEN DE JARDINS
• ENGRAIS LIQUIDES

565-0303

116704

Règlements du concours d'IKEA

1. Pour participer, inscrivez votre nom, adresse, âge, numéro de téléphone et listez tous les articles IKEA (leurs descriptions et leur prix de vente) totalisant 10 000 \$, taxes exclues, sur le formulaire de participation (disponible à l'adresse ci-dessous) ou sur une simple feuille de papier que vous déposerez dans la boîte à cet effet, au magasin IKEA Ltee, Place Labourneuf, 5500 boulevard Des Grands, Québec, PQ.

Aucun achat nécessaire. Ce concours débutera à l'ouverture du magasin, mercredi 19 juin, 1985. Tous les formulaires doivent être reçus, avant 17 h 00, samedi, le 22 juin, 1985, heure et date de clôture du concours.

2. Un (1) seul prix sera attribué, composé de médailles et accessoires IKEA pour une valeur allant jusqu'à 10 000 \$ et tel qu'indiqués sur le formulaire du participant.

Si le formulaire du gagnant contient des articles totalisant une valeur supérieure à 10 000 \$, celui-ci devra choisir les articles qu'il désire pour une valeur n'excédant pas 10 000 \$.

Tout article ou tous articles non disponibles ou en quantité insuffisante peuvent être substitués par un article comparable ou des articles comparables, de valeur égale ou supérieure, selon les prix de vente d'IKEA. Le prix doit être accepté tel que décerné. Il n'y a pas de contre-partie en argent, ni de transfert de propriété, ni de remboursement et ne peut être échangé.

3. Ce concours s'adresse à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus, à l'exception des employés d'IKEA Ltee, de ses compagnies affiliées, de ses agences de publicité du jour du concours et de leurs familles immédiates.

4. En participant, chaque concurrent reconnaît avoir lu et compris les règlements du concours et accepte de s'y conformer. Toutes les décisions du juge sont sans appel.

Le gagnant devra prendre livraison de son prix au magasin, à 17 h 00, samedi, le 20 juillet, 1985, ou avant.

5. Samedi, le 22 juin, 1985, à 17 h 30, au magasin d'IKEA mentionné ci-dessus, un tirage aura lieu parmi tous les formulaires valides reçus avant 17 h 00 et la date de clôture du concours. Le concurrent sélectionné sera prévenu par téléphone le jour même, samedi, 6 juillet, 1985. Avant d'être déclaré gagnant, il devra répondre correctement à une question mathématique en un temps donné, qui lui sera posée au téléphone au cours d'un entretien téléphonique.

Il devra aussi signer une déclaration par laquelle il assure s'être conformé aux règlements du concours et accepte le prix tel que décerné. Il reconnaît qu'il décharge la société IKEA Ltee, ses compagnies associées, leur agence de publicité et le jour du concours ainsi que chacun de leurs agents, de toute responsabilité pour tous accidents, blessures, pertes, dommages, incidents ou frais reliés au prix.

6. Les chances d'être sélectionné sont fonction du nombre total d'inscriptions valides déposées avant 17 h 00 et la date de clôture du concours.

7. Tous les formulaires deviennent propriété d'IKEA Ltee et aucun ne sera retourné. Aucune communication ne sera établie avec les participants à l'exception du gagnant.

8. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

9. Pour recevoir le nom du gagnant, s'il y a lieu, parvenez une enveloppe affranchie et portant votre adresse dans les six mois suivant la date de clôture du concours à: IKEA Ltee, Place Labourneuf, 5500 boulevard Des Grands, Québec, PQ, G2J 1A1.

10. Tous les droits à payer, au titre de l'acte du Québec touchant aux loteries, courses, concours publics et machines à jeu, sont réservés à la société IKEA Ltee. Tout tirage sur la conduite de l'attribution du prix dans ce concours publicitaire peut être porté devant la Régie des loteries et courses du Québec.



Woolco

Marques connues de chaussures de sport pour la famille

Prix courants, jusqu'à 29.97.

Offertes à

1688

la paire

Faites votre choix parmi la vaste sélection de marques telles que...



BROOKS

Venez tôt pour un meilleur choix! Les marques et les modèles ne sont pas tous offerts dans toutes les succursales.

Prix en vigueur jusqu'au 2 juillet 1985. Venez tôt pour un meilleur choix!

KangaROOS™

Woolco

PLAZA ROCK FOREST

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h à 17h30. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMEDI: 9h à 17h. GARAGE-OUVERTURE LUNDI, MARDI et MERCREDI: 8h à 17h30. JEUDI et VENDREDI: 8h à 17h. (FERME DE 12h à 13h.) GARAGE: Pour rendez-vous, TEL.: 564-7443

4857, boul. Bourque, Rock Forest

LE REPAS
à \$2

Une très bonne raison pour venir manger chez...

Woolco

Programmes de soutien aux revenus des fermiers

Pas d'appui de tous les producteurs de porc

OTTAWA (PC) — On songe à apporter des amendements à la loi sur l'uniformisation des programmes de soutien aux revenus des fermiers, a affirmé mardi le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, mais il se peut qu'on n'obtienne pas l'appui de tous les producteurs de porcs parce qu'ils ne considèrent pas ces mesures satisfaisantes.

Témoignant devant le comité de

l'agriculture des Communes, M. Wise a indiqué que le gouvernement voulait toujours mettre fin aux programmes provinciaux de complément de revenus pour les cultivateurs. Mais il se demande comment réussir à concilier les coûts d'opération à travers le pays avec le nouveau programme de soutien des prix.

D'après lui, les producteurs de

porcs sont aussi prêts à constituer une régie nationale de mise en marché et de contrôle de la production qu'à se joindre à un programme de soutien tripartite, tel que suggéré dans le projet de loi actuellement à l'étude.

Mais, a noté le ministre, il n'est pas question d'un tel programme tripartite sans la participation du Québec, parce que la production

des cultivateurs de cette province représente à peu près un tiers de la production nationale.

Opposition du Québec

Avec un programme tripartite de soutien des prix du porc, les éleveurs d'une part et les gouvernements provinciaux et fédéral d'autre part contribueraient des quotes-

parts égales à un fonds qui par la suite verserait des paiements de compensation aux producteurs, quand les prix d'un produit de la ferme, céréales ou bêtes, baisseraient.

Après deux semaines d'audiences, le comité a entrepris l'analyse du bill, point par point. De façon générale, l'Ontario et les Prairies appuient l'idée d'un système tripartite

de soutien des prix, mais la Colombie-Britannique, le Québec et les provinces atlantiques s'y opposent. Avec le système tel que proposé, maintiennent ces dernières, leurs cultivateurs devront faire face à des coûts de production plus élevés.

Le ministre Wise a précisé qu'il s'agissait seulement d'une première étape.



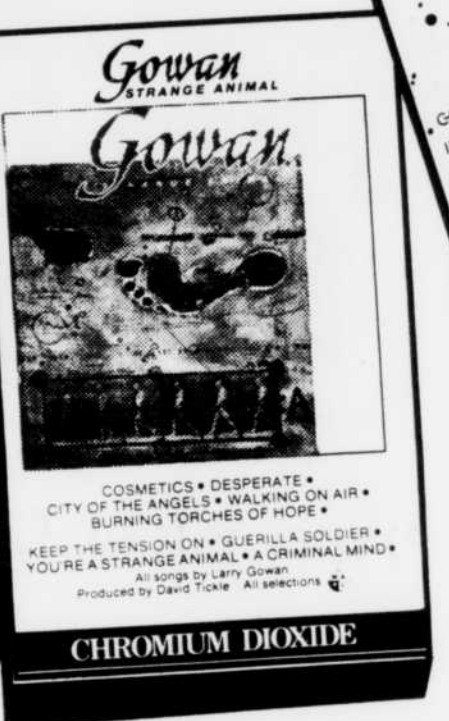
CASSETTES

et disques... en musique !!

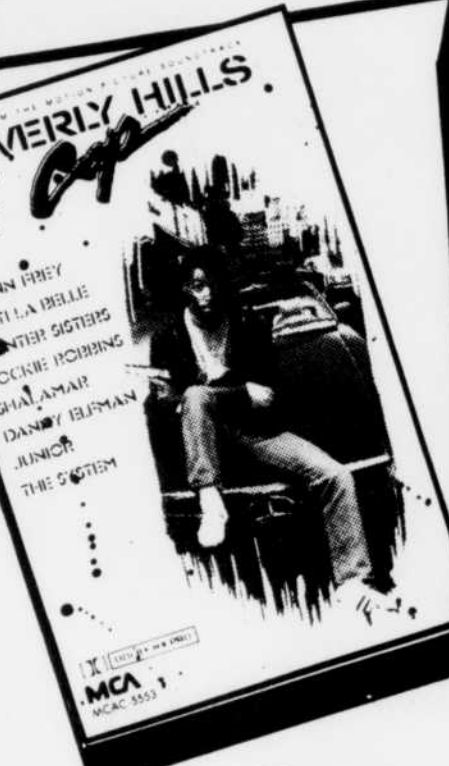
10 JOURS SEULEMENT



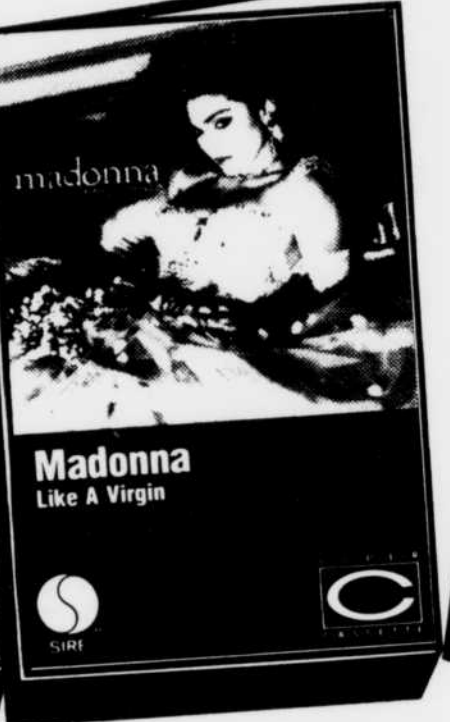
WHAM!
"Make It Big"



GOWAN
"Strange Animal"
SOUNDTRACK
"Beverly Hills Cop"



MADONNA
"Like A Virgin"



SUPERTRAMP
"Brother Where You Bound"

Votre choix

6.97

Cassette ou LJ

OFFRES BUDGET



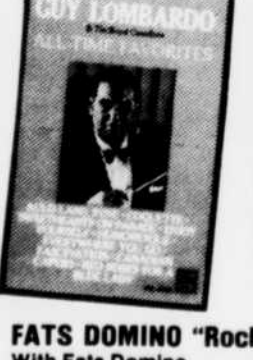
FATS DOMINO
"Rockin'"



THE BEACH BOYS
"The Beach Boys"



DR. HOOK
"Sharing The Night Together"



GUY LOMBARDO
"All-Time Favorites"



MERLE HAGGARD
"Sing Me Back Home"



WILLIE NELSON
"Country Legend"

4.97

Cassette

OFFRES SENSAS



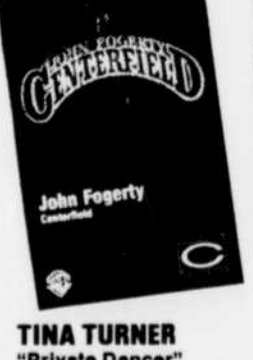
TINA TURNER
"Private Dancer"



RICK SPRINGFIELD
"Tao"



VERONIQUE BELIVEAU
"Cover Girl / Cache Ton Cœur"



JOHN FOGERTY
"Centerfield"



JANO BERGERON
"Jano"



TOM PETTY
"Southern Accents"

7.27

Cassette ou LJ

Prix en vigueur tant que les quantités durent.

NOUVEAUTÉS À BAS PRIX



PRINCE AND THE REVOLUTION
"Around the World in a Day"



THE POWER STATION
"Power Station"



EURYTHMICS
"Be Yourself Tonight"



PHIL COLLINS
"No Jacket Required"



KENNY LOGGINS
"Vox Humana"



SADE
"Diamond Life"

7.97

Cassette ou LJ



Le chanteur Demis Roussos et sa compagne Pamela Smith passent des remparts de sacs de sable, à leur sortie de la demeure du chef chiite Berri, à la suite de leur libération, hier.

Le chanteur Demis Roussos et sa compagne libérés

BEYRUTH (AFP) — Le chanteur d'origine grecque Demis Roussos, sa compagne, Mme Pamela Smith, Américaine et un troisième jeune passager américain, également d'origine grecque, M. Targontsis, ont été libérés mardi après-midi au domicile de Nabih Berri, chef du mouvement Amal et ministre libanais de la justice.

Le chanteur et ses deux compagnons ont été transportés dans une voiture de l'ambassade de Grèce à Beyrouth jusqu'au port de Jounieh, en secteur chrétien, au nord de la capitale libanaise, où il se sont embarqués à bord du Sunboat, qui effectue la liaison maritime Beyrouth-Larnaca (Chypre).

Dans une conférence de presse, à laquelle assistait l'ambassadeur de Grèce au Liban, le chef chiite a annoncé publiquement la libération des trois passagers de l'avion détourné de la TWA. Il sont libres à partir d'aujourd'hui a-t-il dit, ajoutant qu'il s'agissait d'un geste de bonne volonté pour faciliter le détournement d'avion et la libération de tous les passagers ainsi que les détenus de la prison israélienne d'Atlit.

M. Roussos, qui paraissait détendu, avait à ses côtés Nabih Berri, sa fiancée (selon les termes du chef d'Amal) — une jeune femme blonde au sourire timide, qui tenait un bouquet de fleurs — et M. Targontsis.

Je veux revenir au

Liban et chanter, a notamment déclaré le chanteur.

Bien traité

Les gens (d'Amal) se sont très bien occupés de moi. Ils m'ont offert un gâteau pour mon anniversaire et m'ont demandé de chanter. Je ne vois pas pourquoi j'aurais refusé, ces gens-là étaient très gentils, a ajouté M. Roussos.

Sur les conditions de sa libération de l'avion, le chanteur a affirmé être sorti de l'avion la nuit, je crois avec d'autres personnes, et avoir été emmené dans une maison où j'ai passé les deux ou trois derniers jours. Il a indiqué ne pas connaître la date de sa sortie de l'avion car je n'ai plus la notion du temps. Selon une source bien informée, M. Roussos a quitté l'avion lors de la seconde escale à Beyrouth de l'appareil, dans la nuit de vendredi à samedi.

Nabih Berri a de son côté lancé un appel au peuple américain pour qu'il fasse pression sur son gouvernement. Il a accusé les autorités de Washington de n'avoir

jusqu'à présent fait preuve d'aucun sens des responsabilités.

L'administration américaine tente de me faire porter la responsabilité (concernant les passagers), a-t-il poursuivi avant d'affirmer qu'il ne jouait qu'un rôle de médiateur pour la libération des otages.

Mais concernant la libération des 700 détenus d'Atlit, qui sont des otages aux mains des Israéliens, je ne suis pas médiateur mais partie prenante, a-t-il souligné.

Vive polémique sur la sécurité de l'aéroport d'Athènes

40 passagers américains toujours prisonniers des miliciens chiites

BEYRUTH (AFP) — Cinq jours après le détournement du Boeing 727 de la TWA, 40 passagers américains restaient prisonniers mardi soir à Beyrouth des miliciens chiites d'Amal, tandis que la Grèce et les États-Unis engageaient une vive polémique sur la sécurité à l'aéroport d'Athènes où avaient embarqué vendredi les pirates de l'air.

Avant que la crise entre Washington et Athènes ne prenne de l'ampleur, les négociations pour la libération des otages semblaient au point mort, le gouvernement américain s'étant borné à souligner qu'il avait été en contact avec toutes les parties et gouvernements appropriés. Le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb, a répété que la politique américaine est toujours de ne pas traiter avec les terroristes. Washington, a-t-il souligné, n'accepte pas le lien établi par les auteurs du détournement entre la libération des otages et celles des 700 prisonniers chiites détenus en Israël. Il a affirmé que Washington n'avait pas pris contact à ce sujet avec le gouvernement israélien.

Quelques heures auparavant, le chanteur grec Demis Roussos, sa compagne américaine Pamela Smith, ainsi qu'un Américain d'origine grecque, M. Targontsis avaient été libérés au domicile de M. Nabih Berri, chef d'Amal et ministre libanais de la Justice. Cette libération des otages grecs faisait suite à celle d'un complice des auteurs du détournement, Ali Atwa, qui avait été arrêté à Athènes.

A Washington, où le président Ronald Reagan devait donner une conférence de presse à 20h, on s'est

félicité de la libération de ces trois otages. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a toutefois estimé que l'exploitation au compte gouttes de la captivité de gens innocents relevait d'un comportement non civilisé dans sa pire forme.

Conditions de sécurité

Sur ces entrefaites, le département d'Etat, dans une déclaration officielle, a estimé que bien que le gouvernement grec eut exprimé sa volonté d'améliorer les conditions (de sécurité) à l'aéroport d'Athènes, des mesures précises n'ont pas été prises et la sécurité y reste inadéquate.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'avertir nos citoyens du danger potentiel d'actes terroristes à l'aéroport de la capitale grecque, a ajouté la déclaration américaine.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Yannis Haralambopoulos, avant convoqué l'ambassadeur des États-Unis en Grèce, M. Monteagle Stearns, a qualifié d'inacceptable, d'injustifiable et d'inamicale cette mise en garde du département d'Etat. Selon le communiqué officiel grec, le ministre a ajouté que cette action (des États-Unis) aura des répercussions et des conséquences

dont le seul responsable sera le côté américain.

Lundi, le président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants, Dante Fascell, avait appelé à un boycottage international de l'aéroport grec. Et dès mardi après-midi, avant la déclaration du département d'Etat, M. Haralambopoulos s'était élevé contre la campagne diffamatoire dirigée selon lui contre la Grèce, précisant que cette campagne était partie des États-Unis.

Le ministre avait souligné que les mesures de sécurité à l'aéroport d'Athènes étaient identiques à celles en vigueur dans d'autres pays européens et avait rappelé que les services de sécurité de la TWA avaient procédé à un second contrôle

le à l'aéroport Hellinikon après celui de la police grecque.

A Luxembourg cependant, le secrétaire au Foreign office Sir Geoffrey Howe, a soulevé la question lors de la réunion ministérielle consacrée à la préparation du Sommet européen de Milan et à la coopération politique entre les Dix. Il a fait état de la préoccupation que selon lui plusieurs ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne avaient exprimé devant les problèmes de sécurité à l'aéroport d'Athènes.

Il a également relevé l'aspect préoccupant de l'annonce qu'un homme (Ali Atwa) soupçonné d'être impliqué dans ce détournement, avait été libéré à Athènes. Le ministre britannique a affirmé sa conviction qu'il ne fallait pas de manière générale céder au chantage des terroristes.

Bourguiba condamne le détournement du Boeing

WASHINGTON (AP) — Le président tunisien Habib Bourguiba, qui a été reçu mardi par le président Ronald Reagan, a condamné le détournement du Boeing de la TWA, "acte horridant, brutal, auquel on devrait mettre fin".

Le chef de l'Etat tunisien a également suggéré que M. Chadli Klibi, le secrétaire-général de la ligue arabe, dont le siège est à Tunis,

pourrait contribuer à résoudre l'affaire des otages.

Mais un haut responsable américain qui n'a pas voulu être identifié a confié: "Je ne pense pas que la Tunisie puisse jouer un rôle direct dans cette affaire". Selon lui, la Tunisie n'a "aucun moyen de pression" sur les terroristes chiites qui seraient à l'origine du détournement.

Retour des rubans jaunes dans tous les coins des USA

par Marie Sanz

WASHINGTON (AFP) — Comme il y a cinq ans lors de la crise des otages de Téhéran, des rubans jaunes ont fleuri sur les arbres, sur les voitures, aux fenêtres, dans tous les coins des États-Unis, pour accueillir le retour de dizaines d'otages américains passagers du Boeing 727 de la TWA, ou rendre hommage à ceux qui sont encore prisonniers.

Les familles des quelque 40 Américains encore détenus attendaient mardi dans l'inquiétude et observaient des veillées de prière, souvent sous les caméras de télévision qui montrent sans relâche depuis trois jours les témoignages soulagés des otages libérés ou les pleurs des parents de ceux qui ne le sont pas encore.

Pour la famille de Robert Stethem, le jeune marin tué par les pirates de l'air, le chagrin est mêlé de fierté et de patriotisme. Il est mort pour son pays, a affirmé son frère Kenneth Stethem à une chaîne de télévision locale, tandis que son père a déclaré: Je suis fier de lui. La dépouille mortelle du jeune homme, dont la famille habite à Waldorf (Maryland), à environ 30 km de Washington, devait être rapatriée mardi en fin de journée sur la base aérienne d'Andrews près de Washington.

Un groupe de travail spécial a été mis sur pied au département d'Etat pour informer les familles des derniers développements de la situation à Beyrouth. Selon un porte-parole, des contacts réguliers sont établis au moins une fois par jour.

Après un week-end d'anxiété, la journée de lundi a été marquée par le retour de dizaines de passagers libérés, arrivés à New York, Chicago ou Boston.

Ainsi, 14 membres d'un groupe de 34 pèlerins catholiques de retour de Terre Sainte, la plupart originaires de la petite ville d'Algonquin (Illinois), ont été accueillis à l'aéroport O'Hare de Chicago par près de 100 personnes, voisins, parents et amis arborant des petits drapeaux et des bouquets de fleurs.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler

A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

poste d'écoute 584-2323

Sans frais d'appel: LAC-MEGANTIC

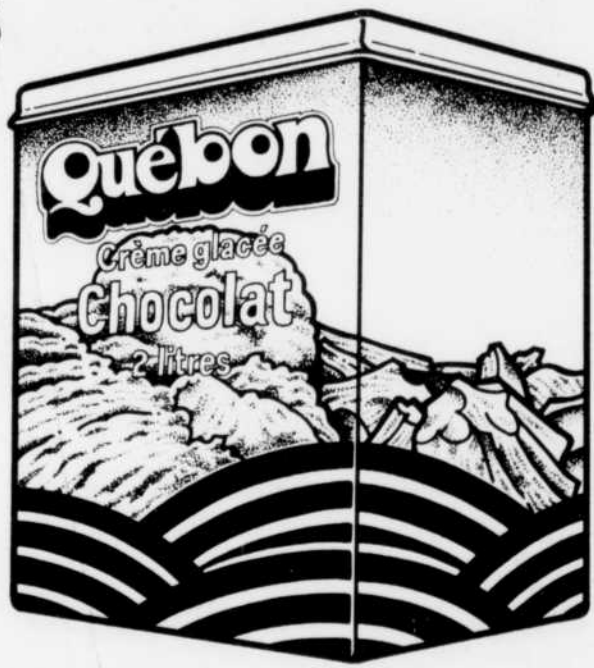
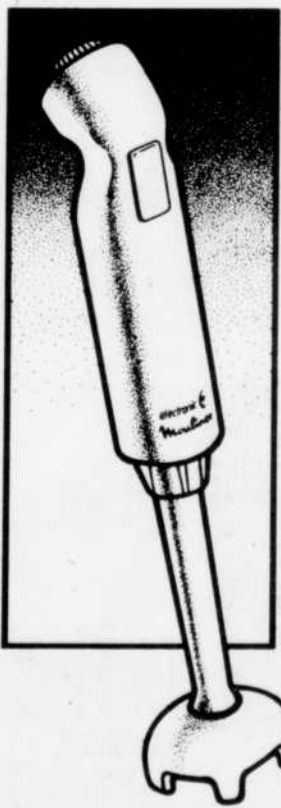
Comptez 0 et demandez Zenith 5-3060

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT



L'offre folle de Québon

C'est encore plus fou que l'an passé! Envoyez 3 couvercles d'un format 2l de crème glacée Québon plus la somme de 12,50\$, et vous recevrez le mélangeur à main "Robot Marie" de Moulinex d'un prix suggéré de 25\$. Ce serait une folie de s'en passer, n'est-ce pas? Hâtez-vous, les quantités sont limitées!



Pour profiter de cette offre folle

Remplissez le bulletin de participation, joignez-y 3 couvercles d'un format 2l de n'importe quelle saveur de crème glacée Québon et un chèque ou mandat-poste libellé au nom d'Agropur au montant de 12,50\$. Postez le tout à l'adresse indiquée sur le bulletin. L'offre se termine le 26 juillet 1985; il faut allouer de 6 à 8 semaines pour la livraison.



On s'en lèche les babines

Québon

2^e édition

L'offre folle de Québon

Remplissez ce bulletin, joignez-y un chèque ou mandat-poste de 12,50\$ au nom d'Agropur et 3 couvercles d'un format 2l de crème glacée Québon de n'importe quelle saveur. Envoyez le tout avant minuit le 26 juillet 1985 à: L'offre folle de Québon, C.P. 128, Longueuil, Québec J4K 4X8

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Tél. dom. _____ bur. _____

On s'en lèche les babines

Discovery: 2ème satellite largué

HOUSTON (AFP) — Et de deux... Les sept astronautes de Discovery ont largué avec succès, mardi, Arabsat A2, le 2ème des trois satellites de communications qu'ils doivent déployer au cours de cette mission d'une semaine.

Les sourires sont revenus chez les spécialistes du Centre de contrôle de Houston (Texas) et chez les représentants des 22 pays de la Ligue arabe, propriétaire du satellite. Les responsables de la firme française Aérospatiale, qui a fabriqué Arabsat, étaient eux aussi relativement confiants.

M. Michel Duigou, responsable des satellites de communications à l'Aérospatiale, était en effet persuadé que les panneaux solaires d'Arabsat A2 étaient bien repliés, contrairement à ce qu'indiquait de façon erronée un capteur électronique.

Les caméras du bord ont filmé de magnifiques images du largage d'Arabsat A2, avec une terre bleuâtre et zébrée de nuages.

La navette se trouvait alors au-dessus de la Floride, décrivant sa 18ème orbite sur un total prévu de 111 au cours de cette mission de sept jours.

Trois quarts d'heure plus tard, le moteur-fusée Pam-D du satellite était allumé. Ce propulseur devait expédier l'Arabsat A2 vers une orbite géostationnaire au-dessus du Zaïre, à 36.000 km d'altitude.

A 15h30 GMT, le directeur du consortium Arabsat, M. Ali Al-Mashat, annonçait que le Pam-D s'était séparé comme prévu du satellite et qu'une station de poursuite brésilienne l'avait repéré sur son orbite correcte.

Cette orbite, fortement elliptique, devait être circularisée mercredi.

Un premier satellite de télécommunications, pour les Postes et Télécommunications mexicaines, a été déployé avec succès, lundi, et un troisième, appartenant à la société américaine ATT, le sera mercredi.

La navette marche à merveille et l'équipage est en pleine forme, a déclaré pour sa part M. Larry Bourgeois, l'un des directeurs du vol à Houston.

Les activités de la journée de mardi comportaient la poursuite des expériences françaises sur l'étude des modifications de l'organisme humain en micro-gravité. L'astronaute français Patrick Baudry en est le maître d'œuvre et son camarade saoudien Sultan Al-Saud lui sert de cobaye.

M. Bourgeois n'a cependant pas été en mesure de préciser si Baudry avait déjà transmis des données au Centre de contrôle de Houston.

Je n'ai rien à voir avec la Camorra

— Ali Agca

ROME (AFP) — Ali Agca, l'auteur de l'attentat contre le pape et principal accusateur de ses complices bulgares présumés, a nié mardi, à Rome, avoir lancé la filière bulgare à l'instigation des services secrets italiens relayés par la Camorra, le milieu napolitain.

Le terroriste turc, dont l'audition se poursuit dans le bunker du Foro Italico, a démenti les affirmations d'un repent de la Camorra, Giovanni Pandico, selon lesquelles les services secrets lui auraient soufflé les noms de ses complices bulgares et soviétiques, après avoir conclu un marché avec les représentants d'un parrain napolitain, Raffaele Cutolo.

"Ce Pandico, qui a fait lundi de nouvelles révélations, je ne l'ai jamais rencontré. Je n'ai jamais connu aucun membre de la Camorra. Maintenant, on en parle, mais je n'ai rien à voir dans cette affaire", a déclaré Agca.

Le terroriste, interrogé avec une patience inébranlable par le président Severino Santiapichi, a par ailleurs reconnu avoir eu recours, dans le passé, à des inventions pour riposter, a-t-il dit, aux fausses nouvelles publiées par les Bulgares et même par les Soviétiques. Il a assuré que désormais il ne dit que la vérité.

Nombreuses hésitations

Il a cependant longuement hésité à plusieurs reprises, suscitant la visible satisfaction des observateurs bulgares, lorsqu'on lui a demandé de reconnaître sur les photos prises lors de l'attentat son complice Oral Celik, de s'identifier lui-même, et de définir la distance qui les séparait. Au cours de l'enquête, Agca avait indiqué sur une des photos le caissier de l'ambassade bulgare Todor Aivazov, mais avait ensuite reconnu avoir menti pour protéger son ami Celik qui figure, selon lui, sur l'image en question.

Par ailleurs, il n'a pas su expliquer pourquoi Celik, censé porter un sac avec deux grenades dont l'explosion devait couvrir leur fuite, ne l'a plus sur la photo qui le montre de dos, au moment où il s'enfuit, un pistolet à la main.

A l'occasion de l'examen des photos, le procureur de la république Antonio Marini a soulevé la question de l'éventuelle présence d'un troisième Turc complice: un homme que l'on voit distinctement, tourné vers l'endroit d'où devaient partir les balles, alors que toute la foule a les yeux fixés sur le pape. Au cours de l'enquête, on avait pensé que cet homme pourrait être Omer Ay, ami et camarade d'Agca, arrêté au début de 1982 en RFA, puis extradé vers la Turquie. Mais Agca a affirmé ne pas le reconnaître.

CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire "Dites oui" du mercredi 19 juin 85.

Page 4 Le prix ord. de la glacière Playmate de 14,1 litres aurait dû être 24,99.

Page 3 L'illustration du miroir à \$10 est incorrecte.

Nous nous excusons de ce contretemps.

Miracle Mart

CORRECTIONS

dans notre cahier publicitaire "Dites Oui" du mercredi 19 juin 85.

Page 1: La pâte Colgate contient 100 ml, non pas 300 ml.

Page 4: Les articles de camping ne sont pas vendus au magasin Place Le Bourgneuf.

Page 6: Il est possible que le mini-séchoir "Charlescraft" à \$10 ne soit pas vendu dans tous les magasins, toutefois un séchoir pliant "Charlescraft" d'une valeur plus élevée sera vendu comme substitut à \$10.

Page 7: Les caleçons "Yves Chevalier" à 2/\$5.50 sont vendus en paquet de 1, le prix ord. aurait dû se lire 4,49 ch.

Page 8: Les assiettes en papier "Extra" ne sont pas vendues, elles seront remplacées par les assiettes en papier "Dixie".

Page 11: L'illustration de la nappe à \$4 et celle de la nappe "Loomspun", la lettre "C" a été transposée.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

Miracle Mart

Sommet Mgr Glemp-Jaruzelski pour tenter de dissiper les nuages entre l'Eglise et l'Etat

par Dominique Garraud

VARSOVIE (AFP) — Le cardinal-primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, et le général Wojciech Jaruzelski se sont rencontrés, mardi à Varsovie, pour la première fois depuis janvier 1984, afin de tenter de calmer le contentieux entre l'Eglise et l'Etat qui s'est aggravé ces derniers mois à la suite de l'assassinat du père Jerzy Popieluszko, en octobre, par des membres de la police politique (SB).

C'est la 9ème rencontre au sommet depuis juillet 1981 entre les chefs de la puissante Eglise catholique (85 p.c. des Polonais sont catholiques), du parti et du gouvernement polonais. Une précédente rencontre prévue début octobre avait été ajournée au dernier mo-

ment.

En annonçant cette entrevue, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, a indiqué qu'elle était la preuve que le dialogue entre l'Eglise et l'Etat se poursuivait. Cette rencontre devrait servir à éclaircir certains problèmes en suspens et permettre une compréhension plus grande, a ajouté M. Urban, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire. Celui-ci a affirmé une nouvelle fois que le

sacerdoce ne devait pas servir à des fins politiques.

Absence de bonne volonté

Avant ces entretiens, qui interviennent à la veille de la visite à Rome et au Vatican, les 20 et 21 juin, du ministre des Affaires étrangères polonais, M. Stefan Olszowski, le primat Glemp n'avait pas caché que le climat des relations Eglise-Etat n'était pas bon.

L'ambiance générale de (ces) relations est caractérisée par l'absence de bonne volonté, le manque de compréhension et même l'hostilité, avait-il dit le 23 mai dernier aux prêtres de l'archidiocèse de Varsovie.

Dans les milieux catholiques, on n'attendait pas de résultats spectaculaires de cette rencontre.

Côté gouvernemental, le général Jaruzelski devait tenter, a-t-on indiqué de bonnes sour-

ces, d'obtenir le soutien de l'Eglise pour les élections législatives d'octobre prochain — les premières depuis le printemps 1980 — que le leader de Solidarité clandestine, M. Zbigniew Bujak, a déjà appelé à boycotter.

Le SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTE DE COUPLES

821-2420

les pharma-centres

Cumberland

Des économies 7 jours par semaine

Toujours UN VRAI 10% d'escompte le dimanche

Exception faite des spéciaux

REYNOLDS
PAPIER D'ALUMINIUM
25'

REG.: \$1.39
77¢

HEREFORD
BOEUF MARINE

1.69

340 g

LECTEUR A CASSETTES
AVEC ECOUTEURS
"CURTIS"

40% DE RABAIS

PRIX A TOUT CASSER!

REG.: \$24.95
14.88

BRIQUETS JETABLES
CUMBERLAND

49¢

FOAMY
CREME A RASER
Gillette
foamy

REG.: \$2.16
1.69

LUNETTES DE SOLEIL
STYLES DERNIER CRI

7.88 8.88 9.88

VALEUR DE \$18.00

PILES NON-INCLUSES

HAUTE MODE
DE L'OREAL
SHAMPOING COLORANT

21% DE RABAIS

4.99

REG.: \$6.39

HERITAGE
SHAMPOING OU REVITALISANT
300 mL
\$1.00
DE RABAIS
REG.: \$3.89
2.89

BUTLER
SOIE DENTAIRE
FORMAT BONI
FREE!
Butler
FLOSS

REG.: \$2.19
1.69

120 VERGES

ARRID
ANTISUDORIFIQUE
A BILLE
FORMAT BONI
75 ml
1.89

\$1.25 DE RABAIS
SUR LES TRAITEMENTS POUR LES ONGLES
REVLON
REG.: \$4.75
2.99

NETTOYEUR TOUT-USAGE
CUMBERLAND

1.99

LITRE

CONTAC
FORMULE ANTIALLERGIQUE
12 CAPSULES
2.22

Gratuit!
ANAI ANAI
EAU DE TOILETTE OU GEL DOUCHE
AVEC UN ACHAT DE \$15! DE FRAGRANCE ANAI ANAI

JOHNSON'S
HUILE POUR BEBES
440 ml
3.29

NIVEA
HUILE OU LOTION LOTION SOLAIRE
200 ml
2.89

SAVON 'FIORI DI CAMPAGNA'

REG.: 88¢
160 g
49¢

CENTRE D'ACHATS KING
SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE
Gabriel A. Zako, prop.

GALERIES QUATRE-SAISONS
SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE
Louis Abdalla et Gabriel A. Zako, prop.

COATICOOK
28, RUE CHILD

OUVERT LE DIMANCHE
Louis Abdalla, prop.

CLUB DE L'AGE D'OR CUMBERLAND

5% DE RABAIS
(DU LUNDI AU SAMEDI)

Aux personnes de 55 ans et plus
Informez-vous à votre pharmacie

Prix valables du 19 au 25 1985 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

Dénoncées par le Protecteur du citoyen

Lenteurs inacceptables et discrimination à la CSST

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Les "lenteurs inacceptables" de la Commission de la santé et de sécurité au travail (CSST) sont dénoncées par le Protecteur du citoyen dans son dernier rapport annuel.

Le rapport a été déposé mardi à l'Assemblée nationale et couvre l'année 1984.

"Des problèmes de lenteur dans le traitement des dossiers (par la CSST) entraînent des préjudices importants aux travailleurs", déplore le Protecteur du citoyen, M. Yves Labonté.

Le protecteur multiplie les cas impliquant l'organisme gouvernemental chargé d'indemniser les victimes d'accidents au travail.

Par exemple, un accidenté a informé le Protecteur du citoyen que la CSST n'avait officiellement pas reçu les éléments de son dossier qu'il avait pourtant transmis par courrier recommandé cinq semaines auparavant.

L'enquête du Protecteur a révélé que le seul bureau de la CSST à Montréal accusait un retard dans le classement de 11.000 pièces de correspondance.

Ailleurs, un accidenté, en attente de son dossier depuis janvier 1982, n'en a obtenu le règlement que le 17 février 1984. Ce retard "l'a privé pendant deux ans de sommes auxquelles il avait droit", rapporte le Protecteur du citoyen.

Travailleurs forestiers

D'autre part, le rapport de M. Labonté accuse la CSST de "politique discriminatoire" à l'endroit des travailleurs forestiers accidentés.

Le Protecteur du citoyen signale que cette catégorie de travailleurs est pénalisée par rapport aux autres, sans qu'aucune raison ne soit apportée pour justifier cet état de fait.

La politique d'indemnisation de la CSST a été changée le 14 septembre 1984 mais "les torts causés aux travailleurs forestiers par la suite de la discrimination dont ils ont été victimes ne peuvent être réparés", déplore le rapport.

"La CSST aurait dû faire diligen-

ce mais il a fallu attendre six mois avant que cette politique ne soit révisée".

M. Labonté dénonce également un système de facturation de la CSST susceptible d'induire les employeurs en erreur.

Ailleurs, le Protecteur s'en prend aux pratiques administratives de la CSST qui sont "contraires à la loi et qui peuvent léser les travailleurs".

Ces pratiques sont notamment les décisions de la CSST de mettre fin à des prestations sans que les décisions en révision ne soient rendues, ou encore l'absence de décisions en cas d'aggravation de l'état de santé de l'accidenté.

Les contestations des prestataires doivent souvent revêtir la forme d'une requête en évocation devant la Cour supérieure, une voie coûteuse et longue qui rebutent la plupart des travailleurs n'ayant pas les ressources financières pour s'en prévaloir.

Curatelle

Enfin, sur un ton exceptionnellement grave, le Protecteur du citoyen dénonce "l'extrême réticence" avec laquelle le Curateur public accueille ses interventions.

Le Curateur public, Me Rémy Lussier, est le fonctionnaire chargé d'administrer les biens des personnes incapables de le faire elles-mêmes (par exemple, les déficients mentaux).

Le Curateur public accuse le Protecteur du citoyen de "chercher des poux" dans son administration.

"Il nous faut déplorer cette attitude qui manifestement contraste avec celle qu'ont adoptée la plupart des ministères et organismes, conclut le Protecteur. Il y a là un manque de collaboration et de transparence que nous ne pouvons que déplorer".

Six votes consécutifs sur le projet de loi 37

QUEBEC (PC) — Pas moins de six votes consécutifs ont été pris hier à l'Assemblée nationale sur le seul projet de loi 37 portant sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

Cette législation, considérée comme la plus importante qu'ait soumise le gouvernement au cours de la présente session, a d'abord fait l'objet de trois votes sur les amendements proposés par des députés de l'opposition.

Les amendements du critique libéral en matière de travail et député de Portneuf, M. Michel Pagé, ont d'abord été rejetés par un score de 66 à 52 où les cinq députés du Groupe des indépendants, MM. Gilbert Paquette (Rosemont), Guy Bisailon (Sainte-Marie), Pierre de Bellefeuille (Deux-Montagnes) et Jules Boucher (Rivière-du-Loup) ainsi que Mme Denise LeBlanc-Bantey (Îles-de-la-Madeleine) ont uni leur voix aux 61 députés péquistes.

Les amendements présentés par les députés indépendants de Rosemont et de Sainte-Marie, MM. Gil-

bert Paquette et Guy Bisailon, ont par la suite été successivement défaits par des votes identiques de 113 à 5. Dans ce cas, seul le Groupe des parlementaires indépendants a appuyé ces motions contre l'équipe ministérielle et l'opposition libérale réunies.

Pour les trois votes suivants, la majorité du gouvernement Lévêque a permis, par un score de 61 à 57, l'adoption des amendements soumis par le président du Conseil du trésor et parrain du projet de loi 37, M. Michel Clair, puis des 93 articles du projet de loi et enfin du rapport de la commission parlementaire qui avait procédé jusqu'à jeudi dernier, avant la motion de clôture imposée par le gouvernement, à l'étude détaillée article par article du projet de loi 37.

Les députés qui ont participé à ces six votes sur la réforme du régime de négociation entre l'Etat et ses employés avaient quelques minutes auparavant procédé au vote sur la motion de non-confiance présentée en matinée par le chef de l'opposition officielle, M. Robert Bourassa.

Marathon de fin de session: deux projets de loi et six rapports adoptés

QUEBEC (PC) —

Dans la foulée de l'accélération des travaux de fin de session, l'Assemblée nationale a procédé lundi soir, en moins de trois heures, à l'adoption de principe de deux projets de loi et à l'adoption de six rapports de commissions parlementaires.

Le projet de loi 41 modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales a maintenant franchi l'étape du débat sur l'adoption du principe (deuxième lecture). Présenté par le ministre des Affaires sociales Guy Chevrette, il vise à modifier le nom du ministère des Affaires sociales pour l'appellation de ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair, a pour sa part défendu en deuxième lecture le projet de loi 34 modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

Les amendements proposés font suite aux recommandations de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA) dont le mandat est d'administrer les principaux régimes de retraite des employés de l'Etat.

LOUEZ DE TOUT

569-9348

LOCATION MARTINEAU

Réparation de tondeuses

et soufflantes

Laveuse à vapeur pour top

2456 ouest, rue King

4874

High Liner TEMPURA



Moins de pâte.

La savoureuse pâte légère Tempura de High Liner a cette finesse et ce délicat assaisonnement qui font ressortir le goût exquis des filets frais High Liner. Légère, croustillante et délicieuse, la pâte Tempura vous propose du nouveau!

Plus de poisson.

Moins de pâte, pour vous donner plus de ce délicieux filet entier de poisson High Liner de l'Atlantique Nord, épais, juteux, nourrissant. Et pour varier le menu, High Liner vous présente toute une gamme de poissons en pâte, surgelés à l'état frais et prêts pour le four.

Faciles à préparer, il suffit de les réchauffer et de servir.

Les nouveaux filets de poissons en pâte légère Tempura de High Liner: une saine habitude alimentaire... de plus!

25¢ de moins!

Essayez les filets en pâte Tempura de High Liner: vous en redemanderez! Pour vous aider à les découvrir, voici un rabais de 25c applicable à l'achat de n'importe quelle espèce ou format de poisson en pâte High Liner.

AVIS AU DÉTAILLANT: National Sea Products Limited vous remboursera la valeur nominale du coupon plus notre allocation de manutention spéciale pourvu que vous l'acceptiez de votre client lors de l'achat du produit spécifié. Toute autre utilisation constitue une fraude. L'impossibilité de fournir, sur demande, des factures couvrant l'achat dans les 90 jours précédents d'une quantité de marchandises équivalente aux coupons soumis, annulera les dits coupons. Chaque coupon soumis devient notre propriété. Tout remboursement sera fait seulement aux distributeurs au détail ou aux possesseurs d'un certificat d'autorisation de National Sea Products Limited. Pour remboursement, poster à National Sea Products Limited, C.P. 3000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, E2L 4L3.

DATE D'EXPIRATION 31 déc. 1985

COUPON DE MAGASIN



1267683H

VENTE SOLEIL



20%
à
50%

sur nos
tissus
**PRINTEMPS
ÉTÉ**

TISSUS·MODE

Centre commercial King, 2347, King ouest, 565-4002





Shell accepte les bons-essence des concurrents* et vous donne en plus un verre Luminarc!



Beaucoup de nos concurrents offrent des bons-essence.

**Alors comme Shell et ses détaillants tiennent à offrir plus à leurs clients,
les stations Shell participantes du Québec acceptent tous les bons-essence
des concurrents et vous offrent en plus un superbe verre Luminarc.
Choisissez-le parmi plusieurs modèles différents.**

Venez vite et présentez aux détaillants Shell participants vos bons-essence!

***Un seul bon d'un dollar par plein d'essence (minimum 25 L)**

Accord de coopération nucléaire avec la Turquie

OTTAWA (PC) — Le Canada a conclu mardi un accord de coopération nucléaire avec la Turquie, ce qui vient concrétiser un peu plus la possibilité de vendre un premier réacteur nucléaire canadien à un pays étranger en cinq ans.

L'accord prépare en quelque sorte le terrain en prévision d'ententes futures dans des secteurs tels que la construction de réacteurs Candu, la fourniture d'uranium, l'utilisation de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'industrie, et l'échange d'experts et de formation technique.

Il a été signé à Ankara par l'ambassadeur canadien Gilles Mathieu et le ministre turc des Affaires étrangères Yahit Halefoglu.

En vertu de l'accord, la Turquie s'engage à ne pas employer les matériaux et installations nucléaires pour fabriquer des armes, à se conformer aux ter-

mes du Traité de non-prolifération nucléaire et à ouvrir ses installations aux inspecteurs de l'Agence Énergie atomique internationale.

L'accord mentionne une possible coopération en vue de fournir des réacteurs Candu à la Turquie. Reste à savoir, maintenant, si le gouvernement fédéral accordera un appui financier à un tel projet, étant donné les conditions inhabituelles proposées par le gouvernement turc.

A toutes fins pratiques, Énergie atomique du Canada Ltée (EACL) est assurée de remporter le contrat de \$1 milliard pour la construction d'une centrale de 600 mégawatts à Akkuyu, sur la côte méditerranéenne turque.

Mais le gouvernement turc souhaite que EACL soit propriétaire du réacteur et s'occupe de son fonctionnement pendant 15 ans, et récupère les coûts de construction par la vente de l'électricité produite par la station. EACL a mis sur pied, de concert avec des partenaires turcs et britanniques, un consortium pour diriger l'usine d'Akkuyu. EACL détiendrait des intérêts majoritaires de 60 pour cent.

Le gouvernement fédéral se verrait proposer soit de fournir des subventions à l'exportation, soit d'assurer le consortium contre tout risque inhérent au contrôle d'une centrale nucléaire dans un pays étranger.

C'est la première décision majeure en matière de politique nucléaire à laquelle est confrontée le gouvernement conservateur depuis son accession au pouvoir.

M. Steve Probyn, conseiller de la ministre fédérale de l'Énergie Pat Carney sur les questions nucléaires, s'est rendu récemment en Turquie pour discuter de l'affaire.

La vente d'un réacteur Candu à la Turquie créerait environ 43.000 années-personnes d'emploi. (Une année-personne est l'équivalent d'un emploi à temps plein pour une personne, pendant un an.)



(Laserphoto PC)

Heureuse rencontre

Le gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé, a eu la surprise de rencontrer un vieil ami au cours d'une visite à un couvent de Winnipeg, mardi. Il s'agit de Mgr Maurice Beaudoux, qui fut prêtre dans la ville natale de Mme Sauvé, à Prud'homme, en Saskatchewan. Le prélat a donné une chaleureuse accolade à Mme Sauvé.

Problèmes des jeunes: la population refuse elle aussi de s'impliquer

— Jacques Hébert

MONTREAL (PC) — Le sénateur Jacques Hébert, qui préside le Comité spécial sur la jeunesse, ne sème pas d'illusions dans les villes où il s'arrête.

"Non seulement, il n'existe pas de volonté politique de régler les problèmes des jeunes, mais la population refuse elle aussi de s'impliquer", a-t-il dit hier, à la fin des audiences publiques à Montréal.

Le Comité spécial du Sénat sur la jeunesse est sur le point de terminer sa tournée des grandes villes canadiennes. Il a rencontré plus de 200 jeunes et organismes qui lui ont fait part de leurs préoccupations et de leurs désirs. A la lueur des témoignages, on ne prévoit pas de changement spectaculaire avant au moins deux ou trois ans.

"C'était loin d'être rigolo, affirme M. Hébert. On a vu des jeunes déprimés, désespérés, et parfois même résignés, qui se laissent aller à la dérive. On a entendu des experts nous dire des choses affreuses: par exemple, qu'une partie de cette jeunesse ne travaillerait sans doute jamais". Et les solutions sont plutôt rares.

Par contre, il y a des jeunes qui sont prêts à faire n'importe quoi pour se sentir utiles dans la société. M. Hébert va même jusqu'à parier qu'ils seraient nombreux à s'enrôler dans un service civil.

Narcotiques dans les prisons: des tests d'urine

OTTAWA (PC) — Sur les 10.438 prisonniers purgeant des peines de deux ans et plus dans les pénitenciers fédéraux, 743 ont été trouvés en possession de narcotiques illégaux au cours de 1983.

C'est pourquoi les autorités pénitentiaires seront prochainement autorisées à procéder à des tests d'urine pour déceler les usagers de narcotiques.

Un porte-parole des Services pénitentiaires du Canada a en effet confirmé que le cabinet fédéral a récemment approuvé cette mesure qui ne sera toutefois mise en vigueur qu'une fois que les autorités auront déterminé les modalités d'application de cette mesure.

LOCATION

TELEVISEURS VIDEO

910 KING O. SHERBROOKE

569-9963

Spécial à long terme

VIDEOTECH

EN COLLABORATION AVEC

CHLT 963



Cet été, réglez-vous à La Ronde

à la St-Hubert!



Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés — Canada 1985 — Les Rotisseries St-Hubert Ltée, Lével, P.Q., Canada

Désaltheriez-vous... avec tout le goût.

Voici trois façons extraordinaires de vous désalterer avec Nestea.

Premièrement, le tout nouveau concentré Tropical Blend de Nestea, un mélange à saveur naturelle de thé, de citron, de lime et de pamplemousse qui apaisera votre soif. Une boisson sensationnelle, si facile à préparer.

Deuxièmement, le mélange à thé glacé à saveur de citron de Nestea. Une saveur naturelle de thé et de citron, l'unique et originale manière d'étancher une grande soif à la Nestea.

Finalement, pour les assoiffés qui désirent couper les calories, Nestea Léger : un mélange ne possédant que la moitié des calories de nos mélanges réguliers, car il contient moitié moins de sucre. Vous vous désaltheriez avec tout le goût, bien entendu.

Alors, qu'attendez-vous Canadiens? Désaltheriez-vous avec tout le goût, grâce à Nestea. C'est le moment de dire oui à Nestea et d'économiser.



23¢

ÉPARGNEZ

23¢

LORS DE VOTRE PROCHAIN ACHAT DE N'IMPORTE QUELS FORMAT OU SAVEUR DE

23¢

COUPON DU MAGASIN

LE COUPON EXPIRE LE 31 OCTOBRE 1985



AVIS AU DÉTAILLANT:
NESTEA VOUS REMBOURSE LA VALEUR NOMINALE DU COUPON PLUS NOTRE ALLIANCE DE MANUTENTION SPÉCIFIÉE POURVU QUE VOUS L'ACCEPTÉZ DE VOTRE CLIENT LORS DE L'ACHAT DU PRODUIT SPÉCIFIÉ. TOUTE AUTRE UTILISATION CONSTITUE UNE FRAUDE. L'IMPOSSIBILITÉ DE FOURNIR, SUR DEMANDE DES FRANCHISES COUVRANT L'ACHAT DANS LES 90 JOURS PRÉCÉDENTS D'UNE QUANTITÉ DE MARCHANDISE ÉQUIVALENTE AUX COUPONS SOUMIS, ANNULERA LES DITS COUPONS. CHAQUE COUPON SOUMIS DEVIENT NOTRE PROPRIÉTÉ. TOUT REMBOURSEMENT SERA FAIT SEULEMENT AUX DISTRIBUTEURS AU DÉTAIL OU AUX POSSESSEURS D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DE NESTEA. POUR REMBOURSEMENT POSTÉZ À NESTEA, C.P. 3000, SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK, E2L 4L3.

1021450H

23¢

6 LITRES

Arctic Power
L'économiseur d'énergie

Lave mieux à l'eau froide

DÉTERSIF
ARCTIC POWER

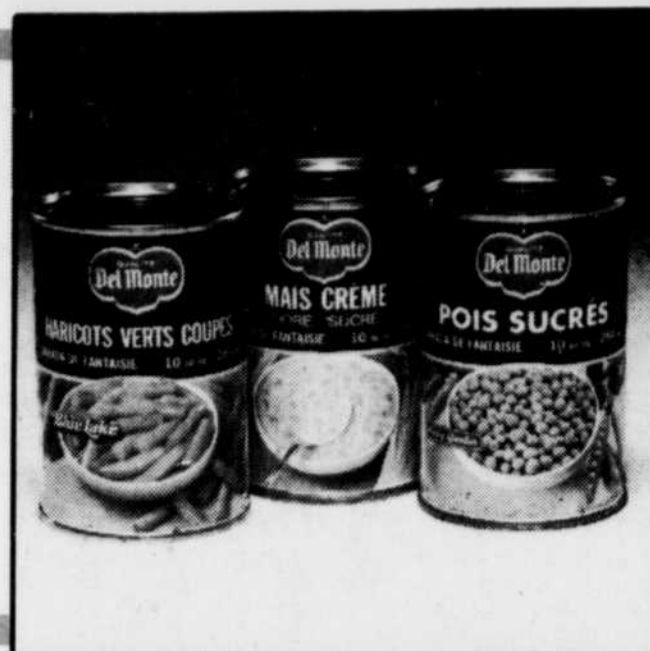
Boîte 6 L **2,99**

Valide jusqu'au 22 juin 1985.

LÉGUMES

Canada de fantaisie
Maïs en crème, haricots,
pois, pois et carottes
DEL MONTE
Boîte 284 mL

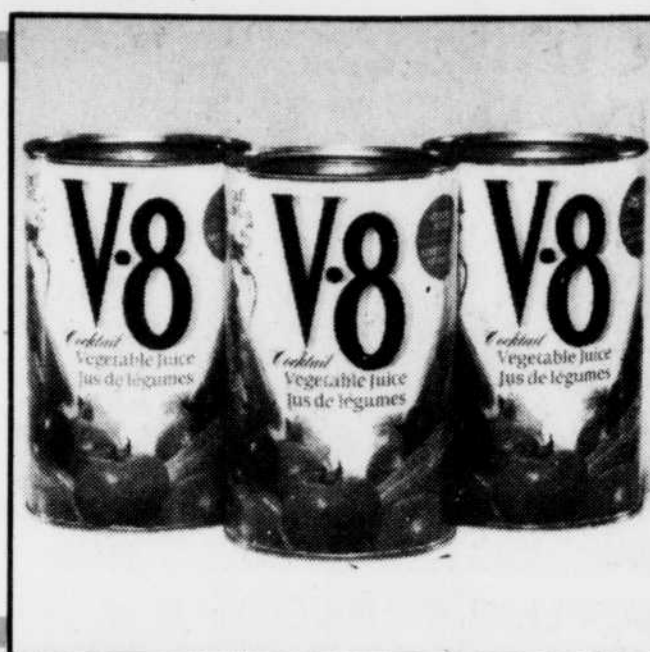
2/79¢



JUS DE LÉGUMES

V-8
Boîte 1,36 L

99¢



BONNE FÊTE QUÉBÉCOIS!

Tous les supermarchés IGA
seront fermés
le lundi 24 juin 1985,
jour de la
ST-JEAN-BAPTISTE.

Prix en vigueur du mardi 18 juin
au samedi 22 juin 1985.
Nous nous réservons le droit de
limiter les quantités.
Pas de vente aux marchands.

Les Beaux Prix des Beaux Jours

CAFÉ INSTANTANÉ
CHASE & SANBORN
Pot 227 g

3,99



SOUPE AUX TOMATES
CAMPBELL'S
Boîte 284 mL

3/1,00



CHIPS
Saveurs assorties
LAURENTIDE
Sac 400 g

1,99



MÉLANGE À GÂTEAU
SUPER-MOELLEUX
BETTY CROCKER
Boîte 510 g

99¢



BEURRE D'ARACHIDES
YORK
Pot 500 g

1,49



BISCUITS
Mickey Mouse (350 g),
Donald Duck (350 g),
Pinocchio (275 g)
LIDO
Boîte

1,69



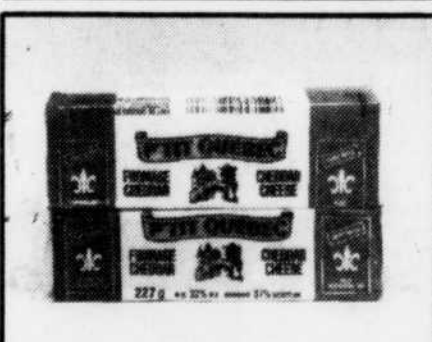
BOISSONS AUX FRUITS
ROUGE-MONT
Boîte 284 mL

3/89¢



FROMAGE CHEDDAR
P'TIT QUÉBEC
KRAFT
Paq. 227 g

1,59



PAPIER HYGIÉNIQUE
BLANC
BUDGET
Paq. de 4 roul.

99¢



COUCHES
Absorption normale (72),
Super absorbante (54),
Premier pas (48)
PAMPERS

Prix annoncé: **9,99**

Bon de réduction: **75¢**

Avec ce bon de réduction: **9,24**

Économisez 75¢
Économisez 75¢ à l'achat
d'une boîte de couches
premier pas (48),
absorption normale (72),
super absorbante (54)
PAMPERS.

Ce bon de réduction est valide dans
tous les supermarchés IGA du
mardi 18 juin au samedi 22 juin 1985,
seulement.

Limite d'un bon de réduction par client.

IGA BOUTIQUE IGA WATTS S-P

JUS DE RAISIN
Surgele
WELCH'S
Boîte 341 mL

1,19



ESSUIE-TOUIT
FACELLE ROYALE
Paq. de 2 roul.

89¢



IL Y A UN SUPERMARCHÉ IGA PRES DE CHEZ VOUS

BLACK LAKE Lafamme et Fils 388, rue St-Désiré	DISRAËLI Lafamme et Fils 325, rue Laurier	FLEURIMONT Aubaines Plus Fleurimont 2240, rue King Est	SHERBROOKE Marché de l'Est 729, rue Conseil
COATICOOK Aubaines Plus Coaticook 265, rue Child	EAST ANGUS Supermarché Blouin 53, rue Angus Sud	RICHMOND Supermarché Grégoire 175 Collège	THETFORD MINES Cooprix IGA Thetford 520, boul. Smith sud
ST-ELIE D'ORFORD Marché Clément 1065, route 220	ROCK ISLAND 16, rue Principale	WINDSOR Supermarché Rousseau 14, rue Principale	

Notre cahier publicitaire
vous propose plusieurs autres aubaines.
(Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-en un à votre marchand IGA)

3\$ ÉCONOMISEZ 3\$

Ce bon de réduction vous permet
d'économiser 3\$ à l'achat d'une
RÔTISSOIRE 4,5 L
chez votre marchand IGA.
Limite d'un bon par achat.
Valable du 17 au 22 juin 1985.

IGA BOUTIQUE IGA

CORNING WARE®
French White MD

ARTICLE DE LA SEMAINE
RÔTISSOIRE 4,5 L

Notre bas
prix ord.:

26,99

Bon
de réduction:

- 3,00

23,99
ch.

Avec ce bon
de réduction de 3\$

POULETS FRAIS

Catégorie Canada "A"
Moins de 2 kg

1,94 88¢
\$/kg /lb

CUISSES DE POULET FRAIS

Avec dos

2,38 1,08
\$/kg /lb



*marque de certification d'IGA Canada Ltée

Boniprix



On a l'tour de vous satisfaire

Prix en vigueur du mardi 18 juin au samedi 22 juin 1985. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

POITRINES DE POULET FRAIS

Avec dos

3,92 1,78
\$/kg /lb

DEMI POULET FRAIS

2,82 1,28
\$/kg /lb

POULETS FRAIS

Entiers, dépecés

2,82 1,28
\$/kg /lb

ÉPAULE DE PORC

Fumé, désossée
Prêt-à-manger
MAPLE LEAF

5,25 2,38
\$/kg /lb

BOEUF HACHÉ

Mi-maigre
Délicieux sur barbecue

3,92 1,78
\$/kg /lb

JAMBON FUMÉ

Prêt-à-manger
GENRE TOUPIE
LAFLEUR

5,47 2,48
\$/kg /lb

CÔTELETTES D'AGNEAU

Portion de la longe
Surgelées
Produit de Nouvelle-Zélande

7,01 3,18
\$/kg /lb

SAUCISSES FUMÉES

TAILLEFER

99¢
Paq. 450 g

JAMBON MIGNON HYGRADE

7,01 3,18
\$/kg /lb

SAUCISSES FUMÉES BARBECUE BILOPAGE

Paq. 300 g

1,58

JAMBON CUIT

Tranché
MAPLE LEAF

1,98
Paq. 175 g

PIZZA AUX TOMATES DA VINCI

Format 700 g

2,28

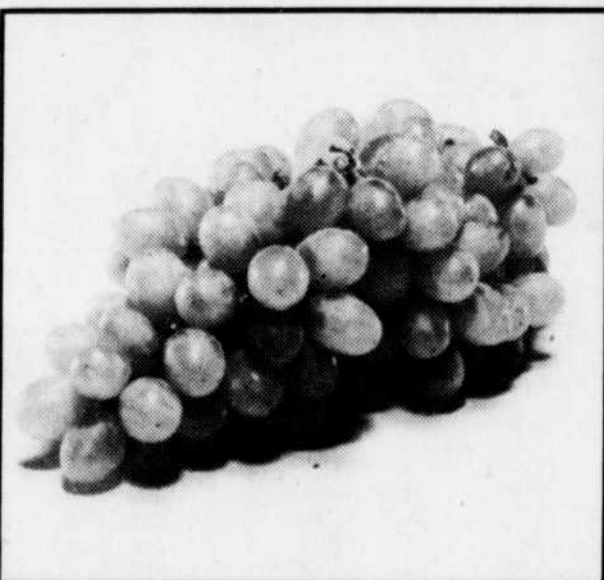
FRUITS ET LÉGUMES

Suite à des délais de livraison et/ou aux variations climatiques de certaines régions, des difficultés d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent survenir. Si cette situation devait se produire, votre marchand IGA veillerait à ce que chacun de ses clients soit entièrement satisfait.

RAISINS VERTS

PERLETTE
Produit du Mexique
Canada no 1

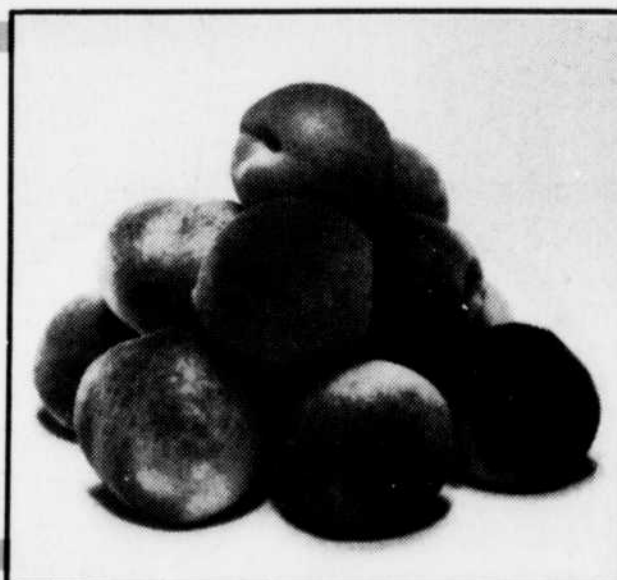
2,62 1,19
\$/kg /lb



PÊCHES

Produit des États-Unis
Canada no 1

1,30 59¢
\$/kg /lb



CHAMPIGNONS BLANCS

Produit du Canada

Cont 227 g

1,09

ORANGES VALENCE

Produit du Maroc
Grosneur 113

Dz.

1,79

ANANAS DÔLE

Produit du Honduras
Grosneur 12

Ch.

1,59

CÉLERI

Produit de Californie
Canada no 1
Grosneur 18

Ch.

99¢

Un pénitencier à Port Cartier: début de la relance

par Denis Lessard

PORT CARTIER (PC) — Le gouvernement fédéral construira à Port Cartier un pénitencier à sécurité maximale de \$60 millions pour aider la ville à se débarrasser de son chômage chronique, a annoncé hier le premier ministre Brian Mulroney.

Devant plus de 500 personnes enthousiastes, M. Mulroney a levé le

voile sur un projet d'institution carcérale qui procurera 260 emplois permanents. La construction nécessitera l'embauche de 700 travailleurs pour chacune des trois prochaines années.

"La relance de Port Cartier débute aujourd'hui", a lancé M. Mulroney, selon qui il importe d'endiguer l'exil forcé des jeunes de la région.

À chaque occasion où M. Mulro-

ney évoquait les emplois créés, des sifflements admiratifs et un soupir d'approbation montaient de la salle bondée, où l'émotion était évidente. Lors de la campagne électorale, l'été dernier, M. Mulroney avait promis de se servir de son poids de premier ministre pour attirer des projets fédéraux dans sa circonscription de Manicouagan.

Depuis 1979, moment de la fermeture de la ITT-Rayonier, la po-

pulation de Port Cartier est passée de 16,000 à 7,500. L'école où se tenait la réunion de mardi était encerclée d'édifices à logements flambant neufs mais jamais habités. Les problèmes récents de la Québec Cartier Mining, l'autre employeur de la ville, et le début du démantèlement de l'usine d'ITT que l'on avait gardé en état de fonctionner depuis six ans avaient abattu le moral de la population.

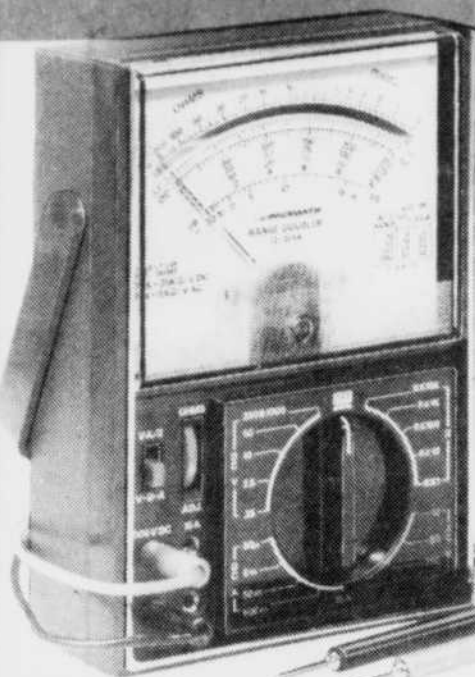
Une fois terminée, l'institution procurera 260 emplois directs, qui pourraient presque doubler si on tient compte des retombées dans la région.

La priorité d'emploi sera accordée à la population locale, les candidats retenus recevront une formation du service correctionnel à Laval, a assuré M. Mulroney, sou-

levant des applaudissements soulagés de son auditoire.

"Cette partie du Canada a été trop longtemps gérée dans son développement par un manque de possibilités d'emploi et un niveau de chômage trop élevé", a soutenu M. Mulroney. Le projet d'hier "est le genre d'initiative que peut prendre un gouvernement national pour aider une économie régionale en difficulté", a-t-il ajouté.

Un multimètre qui ne laisse aucun doute



RABAIS
45%

Idéal pour l'atelier.
Multimètre 43 gammes, 50.000 Ω/volt. Cadran 4-1/3". 22-204". Courant 54.95; soldé à 29.95!

Le Modulaire®-1000... le compagnon idéal d'été

Avec magnétocassette/radio AM/FM et enceintes 2 voies amovibles. Emportez-le à la plage! 14-773". Était 299.95... soldé à 199.95!

Liquidation



RABAIS
\$100

Piles longue durée pour un usage prolongé



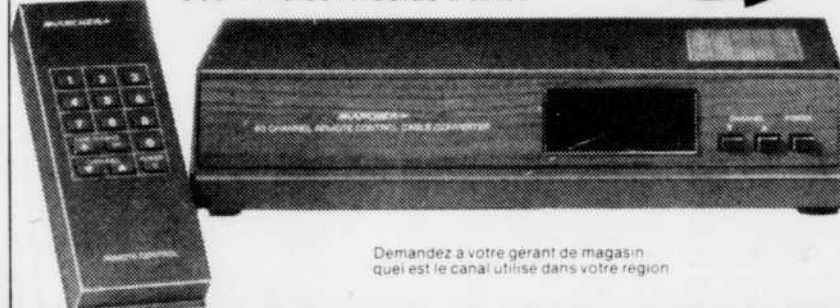
RABAIS
40%

Approvisionnez-vous pour l'été! Parfait pour appareils portatifs, lampes de poche, etc.

Type	N° de cat.	Ch.	Soldé à
D	23-580	79	.47
AA	23-582	54	.32
AAA	23-584	44	.26
C	23-581	69	.41
9V	23-583	1.49	.89

Télécommande pratique pour regarder la télé par câble

Convertisseur 60 canaux à télécommande à infrarouge. Canal 3, 15-1285C. Cour. 119.95... soldé à 89.95. Canal 2, 15-1286C. Cour. 119.95... soldé à 89.95



RABAIS
\$30 chac.

Demandez à votre gerant de magasin quel est le canal utilisé dans votre région

Radio Shack

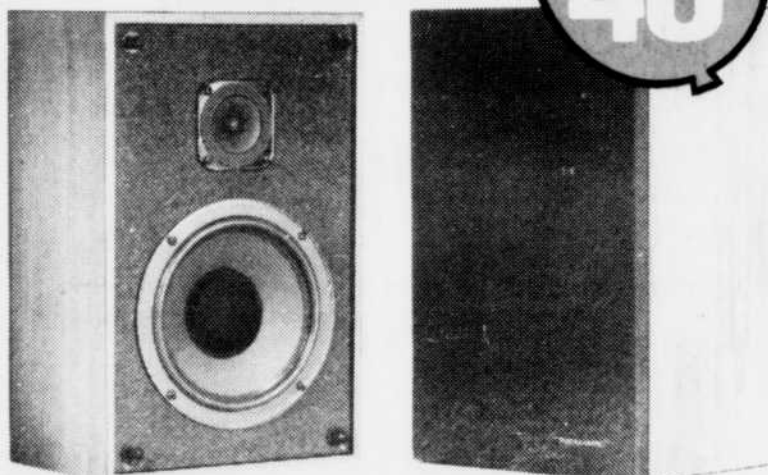
DIVISION ÉLECTRONIQUES TANDY LIMITED

VENTE FOIRE D'ÉTÉ

Ne manquez pas de profiter de la Vente Foire d'été de Radio Shack! Hâtez-vous, les prix de solde expirent le 30 juin 1985!

Les enceintes MC-600; une vraie aubaine stéréo

Enceintes à 2 voies. 40-1979. Cour. 49.95... soldé à 29.95 chac.



RABAIS
40%

Un radio-réveil AM/FM qui est aussi un magnétocassette!

Chronosette™-235. 12-1538* Était 99.95... soldé à 79.95

Liquidation



RABAIS
\$20

Lampe de poche toujours pratique

Type lanterne; en camping ou au chalet. 68-1035*. Cour. 2.95... soldé à 1.95



RABAIS
33%

Excellent tourne-disque à un prix plus qu'abordable

Le LAB-310 à entraînement à courroie. Bras de lecture droit pour alignement précis et commandes à l'avant. Cellule à aimant mobile valant \$29.95. 42-2913. Cour. 149.95... soldé à 119.95



RABAIS
\$30

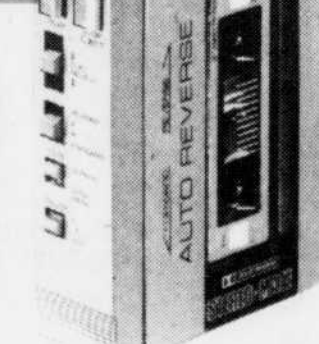
Des radios portatives douces et soyeuses à bas prix

Jouets* en peluche! Étaient entre 15.95 et 29.95... soldé à 9.57 à 17.97



RABAIS
40%

Lecteur personnel — une stéréo superbe



RABAIS
\$40

Le SCP-12 à inversion autom. et Dolby® B NR. 14-1026*. Cour. 119.95... soldé à 79.95

*MD of Dolby Laboratories Licensing Corp

Un "surveillant" à la pointe de la technologie pour la maison ou le bureau

maintenant 199.95
était 329.95

Liquidation

Détecte les pannes, vérifie la température ou donne l'alarme en plaçant un appel. 43-165*. 199.95!



Épargnez tout en améliorant la réception télé/vidéo

Stabilisateur vidéo/modulateur HF pour obtenir un rendement maximal de votre télé/magnétoscope. 15-1271. Était 69.95... maintenant 39.95 Liquidation

RABAIS
42%



Voir les pages blanches pour le magasin le plus près.

Il peut arriver que certains articles ne soient pas disponibles en quantité suffisante pour répondre à la demande. Si notre stock d'un article renouvelable de notre gamme courante est provisoirement épuisé, nous vous fournirons un bon de réduction différée vous permettant de vous le procurer au prix annoncé aussitôt qu'il sera disponible. Certains articles peuvent être offerts en quantités limitées pour la période de cette offre. Nous nous réservons le droit de corriger les erreurs typographiques. Tandy Corporation détiend les droits de propriété. Tandy Electronics Limited en est un usager inscrit.

Radio Shack
UNION TANDY ELECTRONICS LIMITED

RABAIS
28%

Écoutez l'AM/FM, seul ou avec tous vos amis

On écoute le Stereo-Mate® avec un casque en option ou avec le H-P. 2" intégré. 12-118*. Était 34.95... maintenant 24.95

Liquidation



*Piles/cassettes/adaptateurs non fournis